



**apcars**

Association de Politique Criminelle  
Appliquée et de Réinsertion Sociale

2020



Rapport annuel d'activités



## Sommaire

- I 1 I Rapport moral
- I 3 I L'essentiel de l'APCARS
- I 4 I Organigramme de l'APCARS
- I 5 I Faits marquants 2020
- I 6 I Focus 2020
  - I 6 I Crise sanitaire
  - I 6 I Violences conjugales
  - I 7 I Formations à l'APCARS
- I 8 I Au cœur de la justice
  - I 8 I Enquêtes au pénal
  - I 12 I Contrôles judiciaires socio-éducatif
  - I 15 I Stages de sensibilisation / responsabilisation
- I 18 I Au près des publics à (ré)insérer
  - I 18 I Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
  - I 22 I Points d'accès au droit en détention (Bouches-du-Rhône)
  - I 24 I Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA
- I 27 I Service Emploi - Marseille
- I 28 I Aux côtés des victimes : service France Victimes 94
- I 30 I Entre auteurs et victimes : la justice restaurative
- I 31 I Bilan financier
- I 37 I Remerciements

# CHIFFRES CLÉS

**162** professionnels

(intervenants socio judiciaires, juristes, travailleurs sociaux, psychologues, personnels administratifs)

Actif sur

**6** tribunaux judiciaires

Paris, Créteil, Bobigny, Marseille, Saint Denis et Saint Pierre (La Réunion)

**27 959**

personnes rencontrées

**7 579** k€

de budget annuel





L'année 2020 a été une année « hors normes » qui nous a tous affectés, à titre individuel et collectif. Mais, si ce contexte inédit a mis en lumière les dépendances et les fragilités de nos

associations et de notre économie, il a aussi montré la force de nos valeurs humaines et souligné la nécessité collective de préserver le bien commun et nos publics.

Les salariés de l'APCARS ont fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle pour garantir une continuité de service et d'assistance pour nos publics, soit avec le maintien partiel du travail sur sites dans les bureaux comme dans les juridictions, soit avec le travail à domicile, qui nous a amenés à repenser nos modalités d'échanges et de travail avec nos publics et nos collègues. Ils ont fait face à ces bouleversements de nos modes de vie et de nos conditions de travail et certains d'entre eux ont affronté la maladie à titre personnel ou le chômage partiel.

Grâce à cet engagement, l'APCARS a pu jouer un rôle essentiel auprès de nos publics fragilisés par la crise et des juridictions, particulièrement sollicitées pour trouver rapidement de nouvelles solutions. Avec notre modèle associatif, nous avons mobilisé toutes nos compétences et savoir-faire dans cette épreuve de vérité que constitue une crise de cette ampleur.

Le début de la crise sanitaire a coïncidé avec le départ de notre ancien directeur général et la mise en place par le Comex d'une direction générale collégiale composée du directeur des services, de la directrice administrative et financière et de la directrice de notre établissement de Marseille, qui a réalisé

un travail remarquable, tandis qu'une chargée de mission était recrutée pour effectuer un audit tout aussi remarquable de notre association.

Dans ce contexte, la direction générale collégiale, avec le soutien du Comex, a rapidement mis en place les mesures urgentes qui s'imposaient, notamment pour les plus importantes :

- Réorganisation de la direction des services à Marseille ;
- Remplacement de la cheffe de service démissionnaire de Créteil par un ancien salarié de l'APCARS, et réorganisation du service ;
- Renforcement de l'équipe à La Réunion ;
- Réalisation des enquêtes de personnalité par des salariés uniquement ;
- Pleine réintégration de notre association au sein de nos fédérations ;
- Rétablissement de la santé financière de l'APCARS.

Dans le même temps, l'APCARS s'est investie dans la mise en œuvre du « bloc peine » de la loi de programmation de la Justice, entré en vigueur en mars 2021, à travers l'utilisation du nouveau formulaire des Enquêtes sociales rapides et des échanges avec les juridictions concernant l'efficacité de celui-ci.

L'association a également renforcé ses actions dans le domaine de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, dans le prolongement du Grenelle de novembre 2019, rendues nécessaires au vu de l'augmentation des procédures à l'encontre des auteurs de violences conjugales pendant le premier confinement de mars 2020.

Nous avons développé au CHRS Belleville le dispositif de décohabitation des conjoints violents (hébergement et prise en charge spécifique, conduisant à une augmentation des places réservées pour ce type de public), renforcé la





spécificité de l'accompagnement des auteurs présumés de violences conjugales (en CHRS comme au cours du contrôle judiciaire), développé une nouvelle action proactive à destination des victimes de violences conjugales, en lien avec les commissariats du Val de Marne, et augmenté la fréquence des stages de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales.

Enfin, l'APCARS s'est associée à la réponse de l'appel à projets pour la création des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), à l'automne 2020. Elle est ainsi antenne pour Paris et Créteil (avec le CASP ARAPEJ) du premier CPCA d'Ile de France (porté par l'ARILE et ESPERER 95, et la fédération Citoyens et Justice), et partenaire du premier CPCA des Bouches-du-Rhône, porté par l'association En Chemin.

Par l'implication professionnelle de ses salariés, leur expertise, leur solidarité et leur engagement personnel, l'association a démontré sa résilience, sa capacité à se mobiliser, à s'adapter. Nous saluons aussi tous nos nouveaux cadres et chefs de services, responsable des ressources humaines et autres professionnels qui ont rejoint l'association en 2020 ou ont pris des responsabilités, ainsi que notre direction financière qui a contribué au redressement de notre santé financière.

Les contours de 2021 sont encore incertains sur les plans sanitaire, économique et social, même si l'arrivée de vaccins contre la Covid-19 dessine l'espoir d'un retour progressif à une « vie normale ». Mais le navire a repris son cap et trace sa route et il était essentiel de nous concentrer sur l'essentiel. Pour ce faire, il fallait un capitaine et nous avons été très heureux que Samantha Enderlin accepte en septembre dernier de prendre la direction de notre asso-

ciation qu'elle connaissait très bien et à laquelle elle voue une grande passion. Pour autant, nous savons que l'année 2021 exigera à nouveau de nous adaptabilité et engagement pour accompagner nos publics, répondre à la demande de nos prescripteurs et œuvrer ensemble avec les autres associations et nos fédérations.

Plusieurs chantiers institutionnels ont été engagés dès septembre 2020, qui trouveront leur aboutissement en 2021 : refonte des contrats (travailleurs indépendants, salariés), finalisation du RGPD, évolution du parc informatique et téléphonique, établissement de procédures en matière de ressources humaines, normalisation de la formation professionnelle, etc.

Si 2020 a marqué une mutation très positive de notre direction générale, nous poursuivrons et accélérerons en 2021, avec humilité et concentration, la transformation de l'association initiée afin notamment d'améliorer nos capacités d'agir ensemble et conforter et renforcer notre action au sein de nos juridictions et des fédérations idoines.

Nous avons traversé 2020 en confirmant la pertinence de nos orientations stratégiques et la solidité de notre association. 2021 sera pour l'APCARS une année de transition et d'affirmation de notre raison d'être. Nous savons pouvoir compter sur tous nos intervenants pour continuer à faire de l'APCARS, cette belle association utile à la société dans laquelle nous vivons.

André Zervudachi,  
Président de l'APCARS



**PARIS**

**ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES**  
(TJ de Paris)  
**7 473 enquêtes**

**ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ**  
(TJ de Paris)  
**304 enquêtes déposées**

**STAGES DE SENSIBILISATION  
AUX DANGERS DE L'USAGE  
DE PRODUITS STUPÉFIANTS**  
(Paris)  
**140 stagiaires**

**STAGES POUR AUTEURS  
D'ACHAT D'ACTES SEXUELS**  
(Paris)  
**209 stagiaires**

**CHRS BELLEVILLE**  
(75020)  
**176 personnes accompagnées**

**CONTRÔLES JUDICIAIRES**  
(TJ de Paris)  
**26 en cours**

**VAL-DE-MARNE**

**ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES**  
(TJ de Créteil)  
**2 994 enquêtes**

**ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ**  
(TJ de Créteil)  
**105 enquêtes déposées**

**CONTRÔLES JUDICIAIRES**  
(TJ de Créteil)  
**572 contrôles reçus**

**STAGES DE RESPONSABILISATION  
POUR LA PRÉVENTION  
DES VIOLENCES CONJUGALES**  
(TJ de Créteil)  
**54 stagiaires**

**STAGES DE SENSIBILISATION  
AUX DANGERS DE L'USAGE  
DE PRODUITS STUPÉFIANTS**  
(TJ de Créteil)  
**18 stagiaires**

**AIDE AUX VICTIMES**  
(TJ de Créteil/UMJ/MJD)  
**6 104 victimes reçues**

**INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE**  
(Val de Marne)  
**450 élèves**

**JUSTICE RESTAURATIVE**  
(IdF)  
**3 médiations restauratives initiées**

**SEINE-SAINT-DENIS**

**ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES**  
(TJ de de Bobigny)  
**3 858 enquêtes**

**ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ**  
(TJ de Bobigny)  
**148 enquêtes déposées**

**CONTRÔLES JUDICIAIRES**  
(TJ de Bobigny)  
**11 contrôles en cours**

**LA REUNION**

**ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ**  
(TJ de Saint Denis et Saint Pierre)  
**62 enquêtes déposées**

**CONTRÔLES JUDICIAIRES**  
(TJ de Saint Denis et Saint Pierre)  
**61 contrôles reçus**

**BOUCHES-DU-RHÔNE**

**ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES**  
(TJ de Marseille)  
**3 011 enquêtes**

**ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ**  
(TJ de Marseille)  
**120 enquêtes déposées**

**CONTRÔLES JUDICIAIRES**  
(TJ de Marseille)  
**434 contrôles reçus**

**STAGES DE CITOYENNETÉ**  
(TJ de Marseille)  
**86 stagiaires**

**STAGES DE RESPONSABILISATION  
POUR LA PRÉVENTION  
DES VIOLENCES CONJUGALES**  
(TJ de Marseille)  
**207 stagiaires**

**GROUPES DE PAROLES  
POUR AUTEURS  
DE VIOLENCES CONJUGALES**  
(TJ de Marseille)  
**148 bénéficiaires**

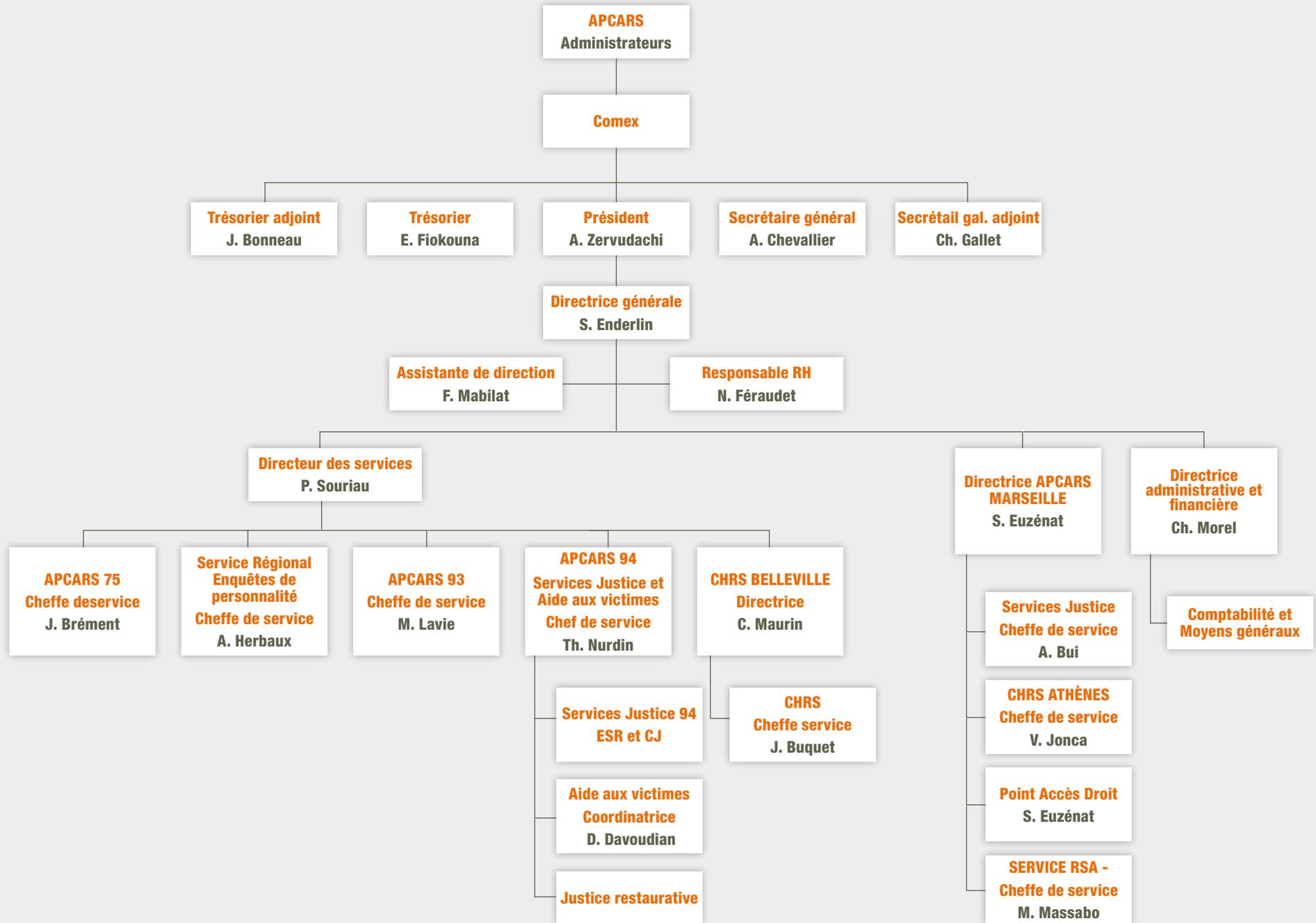
**CHRS ATHÈNES**  
(13006)  
**76 personnes accompagnées**

**POINTS D'ACCÈS AU DROIT**  
(5 établissements pénitentiaires)  
**1 015 entretiens**

**LIEU D'ACCUEIL RSA**  
(Marseille)  
**464 personnes suivies**

**RELAIS RSA**  
(Les Baumettes et Luynes)  
**131 personnes suivies**





# FAITS MARQUANTS 2020

Participations à l'année, aux réunions préparatoires au démarrage du projet expérimental AILSI, d'alternative à la détention pour les personnes SDF présentant des troubles psychiques Marseille.

## JANVIER

- Marseille : rencontre avec Mme DUBOS (secrétaire d'Etat auprès du min. des Solidarités et de la Santé) pour le projet AILSI
- Paris : atelier Santé au CHRS Athènes (financement Harmonie Mutuelle et File 2019- Fondation JM Bruneau)
- Paris : rencontre avec les magistrats du siège et du parquet pour la mise en œuvre de la loi de programmation pour la Justice (LPJ)
- Créteil : audience solennelle et rencontre avec le président du TJ

## Mars

- Législation : entrée en vigueur de la partie de la LPJ renforçant les enquêtes sociales rapides
- Bobigny : réunion avec les magistrats du siège, le greffe et le SPIP, sur la LPJ

## Juin

- Marseille : signature du Protocole ESR avec le TJ de Marseille et le SPIP 13
- Marseille : inscription auto-école pour 6 résidents du CHRS Athènes (bourse des permis de la Fondation M6)
- Créteil : permanences de prévention des violences conjugales dans un centre commercial
- Créteil : départ de la cheffe des services de Créteil (APCARS 94-SAJIR-France Victimes 94).
- Apcars : approbation des comptes par l'AG et les CA

## Septembre

- Siège : embauche de la nouvelle directrice générale (Mme Samantha Enderlin)
- Marseille : participation aux groupes de travail pour l'ouverture d'une MJD en 2021
- La Réunion : subvention par le FIPD pour la décohabitation des conjoints violents.
- Bobigny : rencontre avec des magistrat du parquet, les responsables du dépôt de police, sur les conditions d'intervention au dépôt

## Novembre

- Nanterre : réunion avec la DTPJJ 92 pour la relance des médiations restauratives (service régional de justice restaurative)
- Marseille : rencontre avec le CSAPA et l'ANPAA pour le partenariat « auteurs de violences conjugales » (CHRS et service Justice).

## Février

- Siège : départ du directeur général de l'APCARS et mise en place d'un triumvirat de direction
- Siège : recrutement d'un responsable des ressources humaines (M. Nicolas Feraudet)
- Marseille : participation de la CIP du CHRS Athènes au forum Emploi à la maison d'arrêt des Baumettes
- Marseille : réunion Parquet / SPIP/ APCARS/ greffe, puis fréquence trimestrielle pour la mise en place de la LPJ
- Bobigny : rencontre avec des magistrats du siège sur la LPJ
- Créteil : action proactive à destination des victimes de violences conjugales en lien avec les commissariats du 94

## Mai

- Paris : augmentation du nombre de places du CHRS Belleville dédiées aux auteurs présumés de violences conjugales

## Juillet

- Marseille : rencontre avec l'Amicale du Nid en vue d'un partenariat (stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels)
- Créteil : recrutement d'un nouveau chef des services (M. Thimotée Nurdin, ancien salarié de l'APCARS).

## Octobre

- Paris : départ de la directrice du CHRS Belleville
- Ile de France et Marseille : l'APCARS devient antenne du Centre de Prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales (CPCA) à Paris et Créteil (avec le CASP-ARAPEJ) et partenaire du CPCA à Marseille
- Marseille : signature de la convention de la MJD (postes d'agent d'accueil)
- Paris : rencontre avec les MDPA (cour d'appel de Paris) sur les statistiques annuelles à fournir

## Décembre

- Apcars : élection du CSE – 1er vote par voie électronique
- Apcars : nouvelle arrivée au conseil d'administration : Mme Bensaïd (ancienne directrice du CIFA)
- Apcars : élections du nouveau secrétaire général (M. Aurélien Chevalier) et secrétaire général adjoint (M. Charles Gallet)
- Créteil : début de l'intervention d'une psychologue pour les auteurs présumés de violences conjugales dans le cadre du contrôle judiciaire
- Créteil : subventions de la Fondation BNP Paribas (interventions de prévention en milieu scolaire) et de la Fondation Crédit Agricole (intervention psy dans le cadre du CJ)
- Marseille : formation interservices à Marseille (15 salariés) « Intervention sur les violences conjugales »
- Apcars : pré-audit des comptes.



**L'année 2020 a été marquée, d'une part par la crise sanitaire et son impact sur nos activités, d'autre part par la préparation de l'application du bloc peine de la LPJ et le renforcement des interventions dans le champ des violences conjugales, que ce soit du point de vue des auteurs comme des victimes. L'APCARS s'est également penchée sur la question de la formation professionnelle de ses équipes.**

## **CRISE SANITAIRE**

La crise sanitaire a impacté tous les services de l'APCARS, qui ont dû s'adapter, au fur et à mesure également de l'évolution des mesures sanitaires gouvernementales, des confinements avec des modalités différentes, des fermetures d'établissements (comme les établissements pénitentiaires, le greffe du tribunal judiciaire de Créteil pendant le 1<sup>er</sup> confinement, de la réduction des effectifs policiers dans certains dépôts), etc. Les équipes se sont particulièrement mobilisées pour pouvoir remplir leurs missions, en lien avec leurs partenaires, et maintenir un accompagnement de qualité en dépit des confinements, parfois de l'absence de matériel professionnel (ordinateurs portables / téléphones) pour le télétravail. L'APCARS met progressivement en place des matériels pour 2021.

En conséquence, une partie du rapport annuel concernant chaque service ou mesure comprend une description des adaptations réalisées, et des difficultés rencontrées.

## **VIOLENCES CONJUGALES**

L'année 2020 a également été une année où les dispositifs de prise en charge d'auteurs de violences conjugales se sont renforcés et diversifiés au sein de l'APCARS, de même que ceux d'accompagnement des victimes.

Ainsi, l'APCARS a développé des accompagnements renforcés pour les auteurs, lors des contrôles judiciaires socio-éducatifs (Créteil, Marseille), avec un suivi plus ciblé et l'intervention d'une psychologue (psycho-criminologue à Créteil). A Marseille, l'APCARS organise des groupes de paroles pour les personnes sous contrôle judiciaire, mais également en détention. Les stages de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales (Créteil, Marseille) sont réalisés par l'APCARS à titre d'alternatives aux poursuites, mais aussi dans le cadre pré et post sentenciel. Un projet en cours est de les développer dans le cadre des ordonnances de protection.

Les deux CHRS de l'APCARS (Paris et Marseille) ont organisé également des modalités d'accompagnements spécifiques des auteurs (présomés ou condamnés) : groupes de paroles, suivi psychologique, assistance juridique ciblée, etc. Les deux CHRS disposent également de places en vue de l'éviction du domicile des auteurs de violences conjugales (augmentation du nombre de places de 4 à 11 au CHRS Belleville). A La Réunion, l'APCARS a reçu un financement du FIPD 94 pour permettre l'hébergement en urgence d'auteurs de violences conjugales placés sous contrôle judiciaire.

Concernant l'aide aux victimes, au sein du BAV de Créteil (service France Victime 94, de l'APCARS), suite au Grenelle de novembre 2019, des actions proactives à destination des victimes de violences conjugales ont été mises en œuvre, comme le contact des victimes dès le stade de la garde à vue,



# FOCUS SUR

---

## les centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

Les CPCA assurent une coordination des acteurs qui permet sur l'ensemble du territoire, de décliner un dispositif de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Leurs objectifs sont de :

- renforcer sur toute la région la prise en charge des auteurs de violences quelle que soit leur orientation (spontanée, partenariale, judiciaire) ;
  - engager l'auteur dans un processus de responsabilisation et de changement et lutter contre la récidive ;
  - donner une visibilité régionale de maillage de l'offre de prise en charge des auteurs de violences proposée par les antennes départementales, en recensant l'ensemble de l'offre ;
  - proposer des modules complémentaires de formation aux partenaires pour diversifier leur offre de prise en charge territoriale ;
  - favoriser la prise en charge des auteurs de violences hors champ judiciaire en reformant et orientant les partenaires et les particuliers ;
  - renforcer la protection des victimes sur tout le territoire d'Île-de-France.
- 

ce qui renforce le dispositif de prise de contacts des victimes dans différents types de procédures. Ces démarches pro-actives permettent de s'assurer qu'elles bénéficient d'un accompagnement à tous les stades de la procédure. Une permanence a également été créée dans un centre commercial du Val de Marne.

Enfin, l'APCARS s'est investie dans le nouveau dispositif CPCA, centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Nous sommes ainsi antenne du 1<sup>er</sup> CPCA en IDF (Créteil, Paris, Bobigny), porté par l'association ARILE (avec le soutien de la Fédération Citoyens et Justice), et partenaire à Marseille du CPCA en PACA, porté par l'association En Chemin.

## FORMATIONS À L'APCARS

L'analyse des mouvements de personnel à l'APCARS depuis plusieurs années, les difficultés récurrentes à recruter dans certains services, la volonté de fidéliser les salariés et de favoriser leur bien être professionnel, ont amené l'APCARS à repenser la formation professionnelle en intégrant divers aspects :

- anticiper les évolutions du secteur en observant au plus près les priorités et orientations de politique pénale et sociale (LPJ, justice de proximité, le Grenelle sur les violences faites aux femmes, le logement d'abord...), par une participation plus active aux travaux et réflexions des fédérations (depuis 2020) et par des formations adaptées ;
- décloisonner les services et rendre les postes plus attractifs en les créant sur plusieurs activités (ESR / EP / CJ) et en formant nos intervenants aux différentes mesures ;
- pour certains services, favoriser une identité professionnelle en se rapprochant des critères du métier d'intervenant socio-judiciaire ;
- développer une approche criminologique par le recrutement de nouveaux profils et par les formations, notamment pour les CHRS et pour les services de contrôle judiciaire ;
- favoriser une actualisation constante des connaissances ;
- contrôler la qualité des formations par une analyse qualitative détaillée des formations déjà suivies ;
- raisonner en termes de parcours de formation, en s'appuyant notamment sur les entretiens annuels d'évaluation et les entretiens professionnels, pour favoriser une cohérence des formations sur la durée.

Un plan de formation pluriannuel et à l'échelle de notre association nationale est repensé en lien avec la DG, les cadres et le CSE. Il intègre les orientations de politiques publiques, les perspectives associatives, les besoins des services et le parcours de formation de chaque salarié analysé lors de entretiens professionnels et des entretiens annuels d'évaluation.



# AU CŒUR DE LA JUSTICE

## ENQUÊTES AU PÉNAL

L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer des enquêtes sociales rapides (ESR) (dans le cadre des procédures pénales accélérées, principalement les comparutions immédiates) et des enquêtes de personnalité (EP) (affaires correctionnelles complexes et affaires criminelles). Les ESR sont descriptives et évaluent les perspectives d'insertion de la personne et de faisabilité de l'octroi d'une alternative à l'incarcération ou d'un aménagement de peine, tandis que les EP visent à rendre compte de manière approfondie de son parcours et à concourir à la compréhension de sa personnalité. Par ces enquêtes, l'APCARS favorise l'individualisation de la réponse pénale à l'infraction, en faisant valoir la singularité du parcours de la personne en attente d'être jugée : les enquêteurs retracent et vérifient, par des entretiens avec l'intéressé(e), ses proches et des tiers, les éléments clés de son parcours de vie (emploi, formation, logement, famille, ressources, addictions, etc.).

En 2020 :

**7 473** ESR rendues  
au tribunal judiciaire de  
Paris

**2 994** ESR rendues  
à Créteil

**3 858** ESR rendues  
à Bobigny

**3 011** ESR rendues  
à Marseille

## Enquêtes sociales rapides

En mars 2020, l'entrée en vigueur de la partie « bloc peine » de la loi de programmation pour la réforme de la Justice (LPJ) du 23 mars 2019 :

- a refondu l'échelle des peines et a renforcé l'individualisation des peines ;
- a fixé un nouvel objectif à l'ESR : la mise en valeur des leviers et freins pour l'octroi de certaines peines ou aménagements de peines ;
- a modifié le cadre procédural dans lequel est sollicitée une ESR : l'ESR est obligatoire avant toute demande de placement en détention provisoire, lorsque la peine encourue n'excède pas 5 ans d'emprisonnement, ainsi que dans le cadre des comparutions immédiates, et des comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) ; mais surtout, le recours à l'ESR est favorisé dans les procédures de convocation par officier de police judiciaire (COPJ) et convocation par procès-verbal (CPV).

Ces évolutions ont nécessité une adaptation à différents niveaux.

## UN PARTENARIAT DÉVELOPPÉ

Une réactivation des échanges entre associations réalisant les ESR et les autorités et partenaires judiciaires était nécessaire.

Des réunions ont été organisées à différents niveaux. Des réunions ont d'abord eu lieu avec la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) et la fédération Citoyens et Justice (participation de l'APCARS) dès 2019, sur ces nouveaux objectifs, avec une proposition de trame unique d'ESR sur le territoire national (proposition qui n'a pas été retenue du fait des contraintes de temps d'exécution de la mission par rapport aux contingences de temps et de coût).

Puis chaque association a élaboré une trame d'ESR en collaboration avec ses partenaires :

- dans la plupart des juridictions, avec les chefs de juridiction, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) () et les magistrats du siège et du parquet, ce qui ne se pratiquait parfois plus depuis de nombreuses années ;



- avec les associations adhérentes à la fédération Citoyens et Justice (échanges sur les pratiques).

Ces discussions ont abouti à des conventions entre juridictions, SPIP et associations organisant notamment les permanences d'ESR et les conditions d'échanges d'informations.

## UNE ADAPTATION AUX ATTENTES DES JURIDICTIONS

Du fait de l'objectif complémentaire donné à l'ESR, concernant l'aménagement des peines *ab initio*, les parquets nous ont demandé de réaliser des ESR, en plus du cadre légal et obligatoire, dans le cadre de procédures pour lesquelles l'ESR est facultative, en fonction des problématiques pénales locales :

- à Paris, dans le cadre des CPV et COPJ. Les ESR étaient déjà demandées parfois en CPV. La nouveauté est la pratique en COPJ à raison d'environ 200 ESR par mois, dans le cadre de certaines affaires spécifiques. Des locaux ont été mis à disposition pour ces permanences et une logistique adaptée a été élaborée (convocations par le greffe) ;
- à Bobigny, en CPV simple, CPV / CJ et pour toute ouverture d'information et certaines commissions rogatoires ;
- à Créteil, en COPJ pour les affaires de violences intra familiales ;
- à Marseille en CRPC si la peine envisagée est une peine de prison ferme.

L'augmentation du nombre d'ESR, comme l'évolution de leur contenu, a nécessité d'importants efforts de recrutement et de formation de nouveaux intervenants, qui restent à poursuivre en 2021.

## UN CONTENU DE L'ESR MODIFIÉ

La LPJ a amené l'APCARS à renforcer nos connaissances sur les peines, les aménagements de peine *ab initio*, la possibilité de peines de stages, etc. Les échanges avec les SPIP, les documentations sur les peines dans le cadre de la LPJ et le soutien

de la fédération Citoyens et Justice permettent une acculturation progressive à la question du sens de la peine et aux conditions de prononcé et de mise en œuvre des aménagements de peines.

Des rubriques nouvelles ont été ajoutées au formulaire d'ESR, visant à fournir des informations très précises, favorisant le prononcé d'aménagements de peines.

## MOBILISATION EN VUE DE L'AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DES ESR

L'ESR post LPJ nécessite donc un temps de réalisation plus long : davantage d'explications, de questions et de vérifications pour l'enquêteur ; un dossier plus important à consulter pour les ESR se réalisant hors du dépôt, avec une personne libre, qui apporte de nombreux documents. Ainsi, la question de la tarification a été à nouveau soulevée par la fédération Citoyens et Justice et l'Apcars. En effet, la tarification des ESR ne correspondait déjà pas, avant la LPJ, au temps consacré, tous temps compris (traitement administratif, attente de boxes disponibles, de retours de fouilles, d'interprètes, temps de traitement sur la plateforme Chorus...).

## CRISE SANITAIRE

Le maître mot a été l'adaptation. Il en a été de même pour le parquet et le dépôt. Lors du premier confinement, les comparutions immédiates ont continué *a minima*. Les services ESR de l'APCARS ont assuré les permanences.

Le parquet de Paris a, par exemple, mis à notre disposition des téléphones portables au dépôt de police afin que les entretiens puissent être réalisés à distance. Ce processus a bien fonctionné. A Marseille, les entretiens en ESR s'effectuaient en présentiel, dans des bureaux du tribunal et non plus dans les geôles. A Bobigny, les entretiens s'effectuaient au dépôt, dans deux boxes séparés. A l'issue du 1<sup>er</sup> confinement, l'organisation antérieure a été remise en place. Cependant, certains nouveaux procédés ont été maintenus, comme les entretiens téléphoniques, en cas de situation particulière (boxes non disponibles) à Paris.

>>>>





## Enquêtes de personnalité (EP)

L'APCARS en effectue principalement auprès des TJ de Paris, Créteil, Bobigny (service régional d'enquête de personnalité - SREP), Marseille, Saint Denis et Saint Pierre (La Réunion). En 2020, 900 EP ont été reçues et 701 ont été déposées par les équipes de l'APCARS.

Les EP concernent majoritairement des affaires criminelles. Ainsi, en IDF, en 2020, 75 % des enquêtes ordonnées concernent des crimes (principalement des homicides : 30 % et des viols : 29 %). Les EP correctionnelles concernent principalement des infractions contre les biens (40 %) et des trafics de stupéfiants (32%).

A Marseille, 70 % des EP ordonnées l'ont été dans le cadre d'une procédure criminelle (principalement des homicides : 42 % ; viols : 29 % ; vols aggravés : 17 %). Les EP correctionnelles concernent principalement des affaires de trafic de stupéfiants (44%), homicides et violences volontaires (22 %), d'agressions sexuelles (11 %) et violences volontaires (8 %).

A La Réunion, 62 % des EP ordonnées concernent des procédures criminelles : principalement pour viols 30 % ; homicides 18 % ; vols 14 %.

Le magistrat fixe le délai dans lequel l'enquête doit être rendue. En IDF, pour plus de 59 % des EP, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 36 %, entre 4 et 6 mois. A Marseille, pour 63 %, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 30 % entre 4 et 6 mois. A la Réunion, il a été fixé pour toutes les EP entre 2 et 4 mois.

Dans les affaires criminelles, les enquêteurs peuvent être appelés à déposer devant la cour d'assises (234 citations en 2020). A Paris, les

citations aux assises ont connu une progression, passant de 144 en 2019 à 179 en 2020. Si la période du confinement au printemps 2020 a mis à l'arrêt l'activité des cours d'assises et reporté bon nombre de nos interventions de témoignages, trois nouvelles cours ont été mises en service, deux à Paris, une à Créteil, permettant de reprogrammer les affaires à un rythme très soutenu.

A Marseille, en 2020, le nombre des témoignages à la cour d'assises est resté stable (40 témoignages contre plus de 50 en 2019). A La Réunion, il a été de 15 en 2020.

Les enquêtes de personnalité peuvent concerner des victimes. Le recours aux enquêtes victimes est variable selon les juridictions : à La Réunion, 5 enquêtes ont concerné des victimes, dont 4 victimes décédées. En Ile de France, le SREP a réalisé 34 enquêtes victimes (viol et homicide) sur un total de 529 EP et à Marseille, le recours à ces enquêtes reste peu développé : seulement 1 enquête sur 120 déposées.

## ACTIVITÉ DU SREP (ILE DE FRANCE)

Le nombre d'ordonnances reçues a été en légère progression en 2020 (4,60 %). La progression la plus sensible a été pour le tribunal judiciaire de Bobigny (44 ordonnances ont été reçues en plus par rapport à 2019 et le tribunal judiciaire de Paris (33 ordonnances en plus). 519 enquêtes ont été rendues en 2020 (moins 35 %), baisse qui s'explique par le départ de plusieurs enquêteurs dans le courant de l'année 2020 et la période du 1<sup>er</sup> confinement sanitaire ayant mis à l'arrêt une partie de l'activité.

En 2020

EP déposées :

Paris : **267**

Bobigny : **130**

Créteil : **101**

Marseille : **120**

La Réunion : **62**

dans d'autres  
juridictions : **21**

Citations aux assises :

**234**



Suite au départ d'un certain nombre d'enquêteurs pour diverses raisons professionnelles, nous avons mis en place une politique active de recrutement, qui a donné lieu à un nombre conséquent d'embauches, mais sans parvenir à rétablir le nombre nécessaire d'enquêteurs pour un fonctionnement optimal du service. Malgré quelques désistements en cours de formation, neuf nouveaux salariés sont venus renforcer l'équipe, qui comprend au début de l'année 2021, 24 enquêteurs à temps partiel (pour une capacité d'exécution d'une cinquantaine d'enquêtes mensuelles), tous étant engagés également sur d'autres fonctions. Le but est de parvenir à un objectif de 70 enquêtes rendues par mois. Pour 2021, l'accent est donc mis sur la poursuite du recrutement de nouveaux salariés, avec toujours une exigence en termes de formation et/ou d'expériences. Le service s'est ouvert à des formations initiales plus variées (droit, criminologie/victimologie, sociologie, anthropologie, journalisme, etc.), avec comme fil conducteur l'intérêt pour l'humain, exercer dans un travail qui ait du sens par rapport aux enjeux judiciaires, contribuer à une mission de service public.

## CONFINEMENT

Les confinements en 2020 ont nécessité une adaptation des conditions de travail, tant au niveau de l'encadrement qu'au niveau des salariés. La première période de confinement a vu l'accès à la plupart des maisons d'arrêt entravé, entraînant un retard dans la prise en charge des enquêtes, retard que les juges d'instruction, eux-mêmes en télétravail, ont bien compris. Pour les mis en examen libres, les entretiens ont eu lieu par téléphone. Lors de la deuxième période de confinement, les règles ont été plus souples et les maisons d'arrêt sont restées ouvertes avec quelques restrictions en fonction de certains foyers de COVID apparus en détention. Les salariés se sont adaptés à ces nouvelles manières de fonctionner et nous avons, depuis la fin de l'année 2020, retrouvé un fonctionnement quasi habituel. L'encadrement est toujours présent sur le site, en alternance, pour éviter une trop forte présence dans les bureaux en même temps. En Ile de France, les périodes de confinement ont également eu pour conséquence l'arrêt des rencontres avec nos partenaires, hormis des rendez-vous ponctuels avec les nouveaux juges d'instruction pour leur présenter le service.

## Témoignage

### **Nooreva ALBERTO, enquêtrice de personnalité à l'APCARS La Réunion.**

*L'EP, vue par ceux qui la font :*

*« L'enquête de personnalité a d'abord une fonction judiciaire, à la fois durant la phase d'instruction - pour évaluer les perspectives de réinsertion socio-professionnelles et donner une chance à l'individu de reprendre sa vie en main -, et durant la phase de jugement - dans un but d'individualisation de la peine et d'humanisation de la Justice en tant qu'institution et valeur de société.*

*Je perçois aussi clairement dans le rôle d'enquêtrice de personnalité une fonction sociale, mettant en lumière les moyens qui ont été à la disposition d'un individu donné pour s'intégrer et trouver sa place dans la société. Dans le contexte réunionnais en particulier, la grande majorité de nos enquêtes révèlent des carences en termes de scolarité, de perspectives professionnelles, de parentalité, ou de soutien psycho-affectif.*

*Également, l'entretien avec le justiciable est parfois la première occasion pour ce dernier de retracer son parcours de vie dans un cadre sans jugement, verbaliser des éléments douloureux, et préciser ses valeurs personnelles. Les échanges sont souvent l'occasion pour l'individu d'une conscientisation, et potentiellement d'une responsabilisation, de son propre mode de fonctionnement. »*





## AU CŒUR DE LA JUSTICE

# CONTRÔLES JUDICIAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS

**Le contrôle judiciaire (CJ) est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un magistrat, lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue, qui astreint la personne à se soumettre à une ou plusieurs interdictions et obligations. La mesure de CJ concerne deux volets : le respect des obligations fixées et la mise en œuvre d'un accompagnement socio-éducatif individualisé, visant à prévenir la récidive et à favoriser la réinsertion de la personne.**

En 2019, l'APCARS s'est vu confier

**1 096 CJ**

à Paris,  
Créteil,  
Bobigny,  
Marseille et  
Saint Denis de La Réunion

et

**811 CJ ont été achevés**

**A Créteil**, en 2020, les CJ achevés étaient à 80 % en matière correctionnelle (violences conjugales et infractions à la législation sur les stupéfiants) et 20% en matière criminelle (infractions en bande organisée et viols principalement).

**A Marseille**, en 2020, les CJ achevés étaient à 97 % en matière correctionnelle (violences intra familiales : 56 % ; délits contre les biens : 13% ; infractions à la législation sur les stupéfiants : 12% ; violences volontaires 8 %) et à 3% en matière criminelle.

**A La Réunion**, les CJ achevés ont concerné 15% de procédures criminelles et 85% de procédures correctionnelles (sur les 40 dossiers de CJ correctionnels, 23 concernaient des violences dont 16 intra-familiales, soit 70% des dossiers).

**A Créteil**, les CJ ont été prononcés majoritairement par des juges des libertés et de la détention (74 %) et par des juges d'instruction (24 %). 21 % des mesures ont duré entre 3 et 6 mois et 13 % moins de 3 mois.

**A Marseille**, les CJ ont été prononcés majoritairement par des juges des libertés et de la détention (67 %) puis par le tribunal correctionnel et le juge d'instruction (30 %). 41 % ont duré de 3 à 6 mois, 10 % ont duré moins de 3 mois, 21 % et 20 % pour des durées de 6 mois à 1 an et de 1 à 3 ans et 8 % pour 3 ans et plus.

**A La Réunion**, 70 % des CJ ont été prononcés par un JLD. 23 % des

CJ ont duré moins de trois mois, 48 % entre trois à six mois, 12 % entre six mois et un an et 17 % ont duré d'un à trois ans.

**A Créteil**, nous avons constaté en 2020 une augmentation importante du nombre de CJ en matière de violences conjugales, ordonnés par des juges des libertés et de la détention, suite aux orientations dégagées lors du Grenelle sur la lutte contre les violences conjugales (novembre 2019) et à la politique pénale de la juridiction. Cette augmentation a conduit à multiplier par deux le nombre de mesures prises en charge par l'APCARS. Le service a su s'adapter à cet accroissement et aux délais d'audiencement plus courts, bien qu'il ait été, du fait de cet accroissement soudain, en sous-effectif une partie de l'année 2020. Afin de permettre un accompagnement renforcé des auteurs présumés de violences conjugales, l'APCARS a obtenu fin 2020 une subvention (Fondation Crédit agricole) afin de créer une permanence, tenue par une psycho criminologue, spécialiste des questions de violences conjugales.

**A Paris**, le service CJ existe depuis 2016. Il doit son existence au fait que les juges d'instruction sollicitent l'APCARS dans le cadre des enquêtes de personnalité et trouvent logique de s'adresser à la même association pour la prise en charge des mesures de CJ. Le service n'a pas été développé du fait de la présence d'autres opérateurs. Le



# FOCUS SUR

---

## la décohabitation des auteurs présomés de violences conjugales à La Réunion

Le service APCARS - La Réunion a répondu à un appel à projets du FIPD visant à proposer un hébergement et une prise en charge personnalisée des auteurs présumés de violences conjugales, au cours d'un contrôle judiciaire. Nous pouvons disposer de trois places en logement diffus, pour une durée de trois à quatre mois en moyenne par personne. Nous avons par le passé collaboré avec une pension de famille située à proximité des locaux de l'association, permettant une intervention immédiate en cas de difficulté.

Ce suivi personnalisé poursuit plusieurs objectifs : vérifier l'effectivité de l'obligation de la décohabitation jusqu'au jour du jugement, orienter l'auteur dans ses démarches, lui apporter des informations juridiques et initier une réflexion sur la question de la violence dans l'environnement familial. Pour ce faire, un suivi psychologique spécifique est prévu. Ce dispositif mis en œuvre au cours du dernier trimestre 2020 est reconduit cette nouvelle année.

---

nombre de mesures en cours en 2020 a été de 26, toutes sur ordonnances de juges d'instruction. En 2020, 3 mesures ont été reçues et 3 déposées.

L'APCARS souhaite pérenniser ce service pour les raisons suivantes :

- assurer un suivi dans le cadre d'un parcours pénal ESR ou EP / CJ offre la possibilité de connaître au mieux la situation actuelle (ESR), la personnalité et les capacités d'évolution (EP) pour mettre en place un CJ efficient ;
- la possibilité de solliciter le réseau de partenaires de notre CHRS parisien sur le plan de l'emploi la formation, la santé, l'hébergement, les activités socio-culturelles, l'accès aux droits sociaux, etc., ce qui renforce les possibilités d'insertion ;
- notre expérience de la collaboration entre service d'aide aux victimes et service de CJ dans le Val de Marne pourrait être facilement transposable à Paris ; l'idée est de se donner tous les moyens de contrôler les obligations, par une remontée d'informations vers les contrôleurs judiciaires via les services d'aide aux victimes qui auraient connaissance du non-respect d'obligations, dans des cas ciblés.

**A Marseille**, le nombre de mesures de CJ courts est en légère hausse. On constate une baisse des CJ à l'instruction et une augmentation des CJ prononcés lors des renvois d'audiences. En octobre 2020, la direction de l'APCARS Marseille a organisé une formation interservices sur les violences conjugales. Cette formation à la thématique transversale a rassemblé 15 salariés de l'association, tous services confondus.





## FOCUS SUR

### la prise en charge renforcée des CJ liés aux violences conjugales, par le service Justice de Marseille

Parmi les personnes placées sous contrôle judiciaire, une grande partie l'est suite à une mise en examen pour des violences conjugales. L'APCARS Marseille a été amenée à adapter sa prise en charge afin de mieux répondre aux problématiques spécifiques liées à ces situations.

La première spécificité tient au fait que les contrôleurs judiciaires se mettent rapidement en lien avec les victimes présumées et l'association d'aide aux victimes, l'AVAD. Ce contact est indispensable pour comprendre les dynamiques relationnelles à l'œuvre et les enjeux de l'éloignement du domicile et/ou de l'interdiction de contact qui sont souvent décidés par la juridiction. Il est aussi nécessaire pour que le contrôleur judiciaire soit avisé immédiatement des violations de ces obligations. Une procédure particulière est appliquée pour les violations commises pendant un contrôle judiciaire pour des violences conjugales. Une fiche de signalement spécifique est envoyée à la permanence famille du parquet de Marseille, afin que des mesures puissent être prises rapidement si nécessaires, conduisant parfois à l'incarcération de la personne placée sous contrôle judiciaire.

Les personnes en attente de jugement peuvent aussi être soumises à l'obligation d'assister à un groupe de paroles pour les auteurs présumés de violences conjugales, animé par un thérapeute familial. Ce groupe est organisé pour permettre aux auteurs de travailler dans un cadre sécurisé et confidentiel sur la relation de couple, la violence au sein du couple, la parentalité etc. L'animateur amène des sujets mais les participants peuvent aussi aborder les points qui les questionnent. De manière générale, les personnes se saisissent facilement de cet outil et y trouvent un espace de paroles et de découverte. Certains expliquent avoir apprécié découvrir les histoires des autres participants, avoir mis en perspective aussi le discours des uns et des autres, mieux comprendre les effets de la violence sur les enfants, même s'ils n'en sont que témoins, avoir appris à mieux gérer le conflit en utilisant une communication différente, non plus basée sur le reproche mais sur l'expression de ses sentiments. Les contrôleurs judiciaires constatent souvent une évolution notable de la réflexion des personnes au cours des entretiens par la suite.

Pour compléter cette prise en charge, lorsqu'une obligation de soins est prononcée en lien avec une addiction, notamment à l'alcool, fréquent facteur aggravant des violences conjugales, l'APCARS Marseille a aussi développé un partenariat avec France Addictions pour assurer une orientation facilitée des personnes et à terme une prise en charge rapide de ces situations. Le partenariat a pour but de faciliter les échanges entre la structure de soins et nos services et ce, afin d'améliorer la prise en charge globale de la personne.

**434** CJ  
ont été reçus  
à Marseille,

**572** CJ  
à Créteil,

**61** CJ  
à Saint Denis et  
Saint Pierre de  
La Réunion,

**29** CJ  
à Paris.





## AU CŒUR DE LA JUSTICE

# STAGES DE SENSIBILISATION / RESPONSABILISATION

Les stages effectués à l'APCARS sont majoritairement prononcés au titre d'alternatives aux poursuites. Ils sont aussi organisés pendant la phase présentencielle (contrôle judiciaire), postsentencielle (peine principale ou complémentaire ; obligation particulière d'une peine). Ils concernent des primo délinquants. Les personnes s'acquittent du coût du stage.

A la fin des stages, les participants remplissent un questionnaire d'évaluation, strictement anonyme. Il ressort du dépouillement de ces questionnaires que ce type de réponse pénale permet d'influer sur la représentation et les connaissances qu'ont les stagiaires du type de comportement délinquant visé. Les stages sont ainsi un outil très efficace de lutte contre la récidive, notamment par la responsabilisation des auteurs possible du fait de la dynamique de groupe spécifique à cette action.

En 2020, l'activité a été affectée par les périodes de confinement et les mesures sanitaires obligeant à limiter le nombre de participants selon la taille des salles de réunion.

## STAGES DE RESPONSABILISATION POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET SEXISTES

Ces stages ont pour objectif de sensibiliser les auteurs de violences conjugales aux conséquences de leurs actes.

A Créteil, 54 stagiaires ont participé à 7 sessions de stages, d'une durée de 2 jours, dans le cadre d'une alternative aux poursuites. A Marseille, 169 personnes ont participé en présentiel, pour 19 sessions organisées dans le cadre d'une alternative aux poursuites. 38 autres stagiaires ont suivi ce stage dans le cadre d'une peine principale ou d'une obligation d'un sursis probatoire.

Suite au Grenelle contre les violences conjugales, nous attendions un développement



## FOCUS SUR

### la justice de proximité et les stages

Les stages s'intègrent dans le cadre de la circulaire du 15/12/2020 sur la mise en œuvre de la justice de proximité, qui promeut, outre une justice proche du citoyen, la rapidité de la réponse pénale et les alternatives aux poursuites. L'objectif est de diversifier les réponses pénales, de favoriser la réadaptation des auteurs, mais aussi de prendre en compte les victimes (stages incluant la présence de victimes, la diffusion de vidéos, ou la présence de juristes de services d'aide aux victimes). Dans cette circulaire, la notion de justice de proximité est à comprendre comme éducative autant que géographique (rappelé par Jean Danet, maître de conférences et chercheur en justice pénale, lors du colloque de Citoyens et Justice, le 7 avril 2021 sur les mesures alternatives aux poursuites).

En 2020,

**261** personnes

ont participé aux stages de lutte contre les violences au sein du couple à Marseille et Créteil





rapide des stages pour auteurs de violences conjugales. Le contexte sanitaire l'a freiné mais fin 2020 nous avons constaté une évolution très marquée d'orientations vers les stages, confirmée par le parquet. Au cours du dernier trimestre, l'activité à Marseille a doublé, rendant la fréquence des stages bi-mensuelle.

A Créteil, outre les deux intervenantes psychocriminologues, une juriste du bureau d'aide aux victimes de l'APCARS (service France Victimes 94) présente le cadre juridique des violences conjugales, les différentes procédures et mesures de protection, ainsi que le dispositif d'aide aux victimes. Le stage se déroule sur deux jours.

A Marseille, le stage se déroule sur une journée, mais comprend un entretien individuel ultérieur obligatoire avec le thérapeute en charge de l'animation de la journée. Le bilan individuel espacé d'une quinzaine de jours, avec le thérapeute, permet aux stagiaires de reformuler les acquis et réflexions de la journée collective et de les orienter vers des professionnels de santé (psychologue, thérapeute, addictologue, etc.), afin de faire perdurer la démarche de soins au-delà de la mesure judiciaire.

De l'activité en 2020, nous notons que, parmi les thématiques les plus intéressantes/marquantes, les stagiaires mentionnent la découverte de ce qui constitue la violence conjugale dans son ensemble et qu'ils méconnaissaient en partie, le retentissement d'un climat de tension ou de violences caractérisées sur les enfants (pensant le plus fréquemment que ceux en bas-âge sont épargnés). L'attention portée à la mise en mots et la gestion des émotions/sentiments qui les traversent ainsi que la communication non violente font également partie des points soulignés et des actions qu'ils pensent mettre en œuvre ultérieurement.

### Perception des usagers à l'issue du stage (TJ de Créteil)

**A Créteil, 94 % des stagiaires indiquent que le stage leur permettra de réduire le risque de nouvelles violences dans leurs relations.**

**94 % ont affirmé que le stage leur permettra de vivre une relation future de couple plus satisfaisante.**

**Par ailleurs, quelques-uns ont verbalisé leur volonté d'entreprendre un suivi psychologique individuel, une thérapie conjugale ou une médiation familiale à l'issue du stage.**

Témoignage

**Laure Gauthey,  
auditrice de justice (ENM) sur les stages (TJ de Créteil)**

*« Je peux témoigner de la grande utilité du stage de deux jours proposé par l'APCARS dédié aux auteurs de violences conjugales.*

*De façon interactive, les deux psychologues et une juriste parviennent à mobiliser chacun des participants, y compris les plus réticents, en utilisant la dynamique de groupe et des outils pédagogiques variés. Leur travail porte tant sur la définition de la violence, que sur les émotions, la communication non violente, que sur le ressenti de la victime et des enfants témoins d'une scène de violence notamment.*

*J'ai pu constater à la fin du stage que l'ensemble des participants reconnaissent en avoir tiré un enseignement, parfois très personnalisé. »*

### STAGES DE CITOYENNETÉ

Les stages de citoyenneté, d'une durée d'une journée, ont une visée éducative et pédagogique. Ils visent un public jeune (36% ont moins de 25 ans) et sont prononcés pour un panel d'infractions variées : outrage, rébellion, vols, violences, etc. Ils permettent à l'autorité judiciaire d'apporter une réponse rapide et adaptée, à des actes d'incivilités récurrents et/ou de primo-délinquance.

Les objectifs sont de responsabiliser les auteurs, les sensibiliser aux valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine, susciter une réflexion pour une prise de conscience du passage à l'acte, profiter de la pair-aidance et du travail groupal pour faire prendre conscience aux stagiaires de leur responsabilité pénale et civile, ainsi que des devoirs qu'implique la vie en société



## STAGES DE SENSIBILISATION SUR LES DANGERS DE L'USAGE DE PRODUITS STUPÉFIANTS

Par ces stages, il s'agit d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les pratiques de consommation, et enfin de donner des points de repères objectifs pour évaluer les consommations.

L'APCARS organise ces stages en partenariat avec l'association France addictologie (anciennement ANPAA), implantée sur tout le territoire national, coordonnant des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en alcoologie (CSAPA) et organisant des formations sur ces thèmes.

### Perception des usagers à l'issue du stage

88% des stagiaires indiquent que ce stage leur a permis d'acquérir de nouvelles connaissances.

79 % indiquent que le stage leur a été bénéfique.

67 % indiquent que le stage leur a permis de réfléchir à leurs habitudes de consommation.

## STAGES DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE L'ACHAT D'ACTES SEXUELS

Ces stages, liés à la commission de contravention de 5e classe relative au recours à la prostitution d'autrui (C. pén., art. 611-1) ont

été créés par la loi du 13 avril 2016. Leur contenu vise à rappeler à la personne ce que sont les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps, ainsi qu'à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.

Les objectifs poursuivis par le stage sont ainsi d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur le phénomène prostitutionnel, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les dommages causés aux personnes prostituées.

Ces stages, d'une durée d'une journée, se déroulent chaque mois à Paris, en MJD. Ils ont connu un très fort développement. Ainsi, en 2019, 307 personnes ont suivi ces stages, contre 87 en 2018, mais en 2020 (209 stagiaires) il y a eu une baisse d'orientations du fait de la fermeture des MJD à certains moments.

La fondation Scelles coanime les stages avec l'APCARS. Cette fondation lutte pour le respect de la dignité humaine et contre l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains.

### Perception des usagers à l'issue du stage

A la question « Votre vision de la prostitution a-t-elle été modifiée suite à cette journée ? », les stagiaires ont répondu, à 92,4 %, tout à fait et plutôt oui.

A la question : « Le contenu du stage vous a-t-il semblé utile pour réduire le risque d'avoir à nouveau recours à l'achat d'actes sexuels », les stagiaires ont répondu, à 98,1 %, tout à fait et plutôt oui.



En 2020, ont participé

**86** personnes  
aux stages de  
citoyenneté à Marseille

**158** personnes  
aux stages de  
sensibilisation sur  
les dangers de l'usage  
de stupéfiants à Paris  
et Créteil

**209** personnes  
aux stages de  
sensibilisation à la lutte  
contre l'achat d'actes  
sexuels (Paris)

Les CHRS de l'APCARS  
disposent de

**165** places  
(130 à Paris et  
35 à Marseille)

Ils ont accompagné

**252** personnes

Le CHRS Belleville a une  
capacité de

**130** places individuelles  
dont 70 en studios,  
studettes et chambres en  
résidences sociales et  
60 chambres d'hôtels

En 2020 :

**176** personnes  
accueillies dont 27 dans  
le cadre du dispositif APVC  
et 21 en placement exté-  
rieur et 44 ont quitté le  
CHRS

**46** permissionnaires  
ont été accueillis lors de  
permission de sortir afin  
de préparer leur libération  
définitive.

Plus de 43% personnes  
entrantes étaient sans  
ressource à leur arrivée ; à  
leur sortie : 14%

## AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSERER

# CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

Les équipes éducatives de l'APCARS organisent l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics dits « Justice » en grande précarité, dans ses deux centres d'hébergement (CHRS Belleville, à Paris ; CHRS Athènes, à Marseille). Les personnes accompagnées sont, soit des personnes libérées définitivement de prison depuis moins d'un an, soit des personnes « sous main de justice », en attente de jugement (avec ou sans contrôle judiciaire) ou condamnées et exécutant tout ou partie de leurs peines en milieu ouvert. L'APCARS participe ainsi à la lutte contre la récidive, ainsi qu'aux politiques d'alternative à l'incarcération.

Les deux CHRS de l'APCARS offrent un hébergement et un accompagnement social individualisé en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle et de leur accès à un logement, dans le cadre d'un projet individuel.

L'accompagnement pluridisciplinaire proposé par les équipes (travailleurs sociaux, psychologues, chargée d'insertion professionnelle, chargée d'insertion par le logement, infirmières, juristes) vise à renforcer l'autonomie de la personne, sa responsabilisation et l'accès à des conditions d'existences favorables à une réinsertion sociale et *in fine*, à la prévention de la récidive.

Afin d'améliorer l'individualisation des conditions d'accueil de ses publics et maîtriser les coûts d'hébergement, l'APCARS a poursuivi la diversification de ses logements, en complément de chambres d'hôtel (par ex., 43 studios). Cette tendance va augmenter en 2021.

### CHRS BELLEVILLE (PARIS)

Le début de l'année 2020 a marqué la fin du processus de fusion entre les ex CHRS Verlan et Safran et de l'installation du CHRS Belleville au sein de ses nouveaux locaux, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

La fusion, comme tout changement profond d'une organisation, a été l'occasion pour certains collaborateurs de partir vers de nouveaux projets. Ainsi, cette année 2020 a été témoin de plusieurs départs et arrivées de nouveaux collaborateurs, dont la directrice du CHRS. L'équipe en place a dû s'adapter à ces changements et déployer l'énergie nécessaire pour les accueillir avec bienveillance et leur permettre de rapidement s'intégrer et contribuer activement au fonctionnement du CHRS, malgré les confinements et la mise en œuvre du télétravail.

Le CHRS Belleville héberge et accompagne 130 personnes placées sous-main de justice dont, parmi elles, des personnes dont la peine a été aménagée en placement extérieur et des auteurs présumés de violences conjugales. Malgré la crise sanitaire et grâce à la mobilisation de l'équipe, l'activité 2020 a été stable par rapport à l'année précédente. Ainsi, 176 personnes et 46 permissionnaires ont été accueillis au sein du CHRS tout au long de l'année. Le CHRS accompagne majoritairement des hommes mais également des femmes (5% de la file active), dont le plus jeune avait 20 ans et le plus âgé 79 ans à son arrivée.



## FOCUS SUR

### le dispositif d'accueil des « auteurs présumés de violences conjugales » (APVC)

Le premier confinement de mars 2020 a mis en exergue la situation particulière des conjoints et conjointes victimes de violences conjugales. A la demande de la Mairie de Paris et de la Préfecture de Paris, le CHRS Belleville a augmenté sa capacité d'accueil des « auteurs présumés de violences conjugales » (APVC) en ouvrant des places supplémentaires, permettant d'héberger immédiatement 11 hommes et femmes, dans l'attente de leur audience pénale et ainsi de rendre effective la mesure de décohabitation.

Ce dispositif d'accompagnement vise à prévenir et lutter contre la récurrence immédiate des auteurs présumés de violences conjugales et à protéger indirectement la victime et les enfants présents au domicile dans l'attente de l'audience pénale. Il permet de proposer une alternative au domicile conjugal à travers une prise en charge socio-éducative hebdomadaire, psychologique, juridique et une solution d'hébergement stable.

Les personnes accompagnées sont invitées à participer à un « groupe d'échanges et de réflexion sur les violences au sein du couple » animé par l'association partenaire « Dans le Genre Egales » et à rencontrer ponctuellement ou régulièrement une psychologue de l'équipe.

Si le couple ou la personne suivie par le CHRS Belleville émet le souhait d'une séparation ou d'un divorce, il ou elle est accompagné dans la définition d'un nouveau projet de vie et dans la recherche d'un hébergement ou d'un logement alternatif au domicile conjugal en pré ou post-sentenciel.

En 2020, le CHRS Belleville a accompagné 27 auteurs présumés de violences conjugales et tous ont respecté leur contrôle judiciaire et la mesure de décohabitation.

L'accompagnement pluridisciplinaire proposé par le service a permis de concrétiser des sorties vers une solution de logement ou d'hébergement plus adaptée et ce sont notamment 17 personnes qui ont accédé à un logement et 10 qui ont déménagé dans leur famille ou chez un ami. A leur sortie, 48% des personnes étaient en emploi contre 18% à leur admission au CHRS. 43% des personnes étaient sans ressources lorsqu'elles ont intégré le service. A leur sortie, 86% avaient des ressources financières issues du travail ou de l'aide sociale.

21 personnes ont pu concrétiser un projet d'aménagement de peine en alternative à l'incarcération au sein du CHRS Belleville. Du fait de la crise sanitaire et de la pression sur le taux d'occupation des établissements pénitentiaires, le CHRS a constaté des projets de placement extérieur plus courts et moins bien préparés en 2020. La totalité des fins de mesures de placement extérieur a donné lieu à un maintien de l'hébergement et de l'accompagnement au sein du service, afin de permettre la continuité du parcours et d'éviter une remise à la rue pour les personnes sans solution d'hébergement.

Le recrutement d'une chargée d'insertion par le logement et l'hébergement en 2019 a porté ses fruits en termes d'amélioration des conditions de logement dans la lignée de la politique logement d'abord et d'accompagner au « savoir-habiter ».

Ainsi 27 places d'hébergement au sein de résidences sociales et studios en immeubles d'habitation sont venues en remplacement des places en hôtels. Ces typologies d'hébergement renforcent l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne. La chargée d'insertion par le logement et l'hébergement accompagne les personnes en difficulté dans leur studio afin de leur permettre de trouver ou de retrouver une aisance dans l'entretien et l'occupation de leur lieu de vie.

Le CHRS Belleville a maintenu son activité pendant les différentes périodes de confinement. L'hébergement s'est poursuivi au sein des hôtels, résidences et studios mis à disposition des personnes. L'accompagnement s'est réalisé soit à distance, par téléphone notamment, soit en présentiel au sein des bureaux ou en visite à domicile, lorsque les conditions sanitaires étaient réunies.

Les actions collectives ont été fortement ralenties par le contexte sanitaire et notamment les ateliers cuisine et les groupes de parole « cinéma ». Les efforts et l'inventivité de l'équipe ont permis de maintenir un lien fort avec les résidents et les actions collectives ont repris progressivement en 2021.



# AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER **CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)**

>>>

65 personnes ont été accompagnées, dans leur démarche de recherche d'emploi, de formation ou d'élaboration d'un projet professionnel, par la chargée d'insertion professionnelle au sein du service et 5 ateliers de recherche d'emploi via l'outil numérique ont pu être organisés.

Enfin, les psychologues du CHRS ont pu recevoir, écouter et accompagner les personnes qui le souhaitent à travers 208 consultations thérapeutiques. L'infirmière a pu réaliser sur les six premiers mois de l'année 27 consultations individuelles.

18 actions collectives à visée thérapeutique (atelier cuisine et groupe de parole « cinéma ») ont pu être organisées dès que les conditions sanitaires l'ont permis.

## **CHRS ATHÈNES (MARSEILLE)**

En 2020, l'activité du CHRS Athènes a été stable quant au nombre d'admissions : 39 et de sorties : 40. En revanche, le nombre de permissionnaires a diminué, 1 seul accueilli, en raison notamment de la fermeture des établissements pénitentiaires.

La convention partenariale avec le SPIP de Marseille nous permet depuis janvier 2019 d'accueillir des personnes en provenance de l'ensemble des établissements pénitentiaires du département ainsi que du service du milieu ouvert de Marseille.

Or en 2020, du fait de la situation sanitaire et de la fermeture des établissements pénitentiaires, les signalements du milieu fermé ont été moins nombreux que les années précédentes (17% de la SAS contre 34% en 2019), ce qui a favorisé les demandes du milieu ouvert (40% des admissions en 2020 contre 17% en 2019). En cette période, les orientations du SPIP en milieu ouvert et par conséquent, nos admissions ont connu une augmentation par rapport à celles du milieu fermé.

Le CHRS a accueilli et pris en charge, en 2020, 19 personnes dans le cadre d'aménagements de peine : 6 en PE, 12 en DDSE et 1 PSEM. Le public masculin reste majoritaire (90% d'hommes pour 10% de femmes). On constate toutefois un rajeunissement de notre public, dont 67% a moins de 35 ans.

## FOCUS SUR

### **Le partenariat avec Droits d'urgence**

L'association Droits d'urgence agit depuis 1995 afin d'informer et d'aider les personnes en situation d'exclusion à faire valoir leurs droits. A travers les permanences juridiques, les équipes de Droits d'urgence reçoivent, informent et accompagnent les personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité pour toutes demandes juridiques. Droits d'urgence intervient également en milieu pénitentiaire depuis 1999 à la maison d'arrêt de Paris – La Santé et au centre pénitentiaire de Fresnes.

Depuis **2009**, Droits d'urgence intervient au CHRS afin de permettre aux personnes en situation d'exclusion et condamnées de bénéficier d'un accès effectif au droit et de favoriser ainsi leur maintien ou leur réinscription dans la société. En 2020, la juriste qui intervient depuis le début du partenariat et en étroite coordination avec l'équipe socio-éducative du CHRS a pu réaliser **397 entretiens lors des 83 permanences** organisées au sein de nos locaux.

L'intervention de Droits d'urgence et l'accompagnement juridique proposé s'inscrivent pleinement dans l'accompagnement social global porté par le CHRS Belleville.





On constate l'augmentation du nombre de personnes qui, à leur sortie du CHRS, ont pu accéder à un logement et ce, malgré les conditions peu propices de cette année. Le taux est passé de 44% en 2019 à 63% en 2020. Si on peut noter une légère augmentation du nombre de sorties en logement autonome (de 20 à 25%), on peut surtout noter un accès beaucoup plus régulier aux logements accompagnés (de type résidences sociales ou IML santé) qui sont souvent des réponses adaptées à une partie des personnes en sortie de CHRS, soit 18% contre 7% en 2019.

L'équipe éducative a poursuivi sa recherche de location de studios. Fin décembre, nos 35 places se répartissaient en 16 hôtels meublés et 19 en studios.

L'année 2020 a vu une augmentation des séjours, passée de 12 mois à 18 mois, du fait, en partie de la situation sanitaire. Par contre, la tendance de la baisse des séjours longs de plus de 2 ans, amorcée en 2018 et poursuivie en 2019, s'est confirmée en 2020, en passant de 7 à 4, malgré les difficultés inhérentes à cette année si particulière.

Le CHRS Athènes a maintenu son activité pendant la crise sanitaire tout en adaptant ses conditions de travail aux règles sanitaires. L'hébergement s'est poursuivi au sein des hôtels, résidences et studios. L'infirmière a maintenu les visites à domicile. La fermeture des CMP (centres médico-psychologiques) et CSAPA (Centres de soins, accompagnement et prévention en addictologie) a fragilisé l'accès aux soins des résidents et généré un isolement supplémentaire. L'équipe éducative a fait preuve d'une vigilance accrue sur l'état physique et psychique des résidents.

En 2020, un atelier Santé s'est structuré et a été animé par une intervenante extérieure. Cet atelier a été maintenu, afin d'informer et de sensibiliser nos publics, d'échanger, de sortir de l'isolement généré par ces confinements successifs et de juguler les risques psychosociaux en lien avec cette situation sanitaire exceptionnelle.

Fin 2020, un groupe de parole animé par un thérapeute familial a aussi été proposé aux résidents du CHRS, ayant pour thématique la Parentalité. Il sera reconduit en 2021, comme l'atelier santé.

La chargée d'insertion professionnelle du CHRS a suivi 72 personnes. Ces personnes étaient placées sous contrôle judiciaire ou hébergées au CHRS. L'infirmière du service a notamment suivi 60 personnes parmi les résidents usagers du CHRS. Elle a très nettement augmenté ses visites à domicile et sa permanence téléphonique a été davantage sollicitée.

L'équipe éducative du CHRS a travaillé conjointement avec la juridiction et le service de contrôle judiciaire de l'APCARS afin de flécher 4 places en CHRS pour les auteurs de violences conjugales (prévenus et condamnés). Le CHRS a aussi pour projet de renforcer sa prise en charge des personnes bénéficiant de placements extérieurs, notamment en matière d'accompagnement socio-professionnel.

Outre ses partenaires habituels, le CHRS a créé de nouveaux partenariats avec plusieurs CSAPA (centres de soins, accompagnement et prévention en addictologie), tels l'ANPAA, le Mas Thibert, la Villa Floréal. Il travaille également avec EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi), un établissement dont l'activité est l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme. Un partenariat a été créé avec COC HOME, service d'intermédiation locative Santé, nouvellement créé.

**Le CHRS Athènes a une capacité de**

**35 places**  
**(16 en hôtels meublés et 19 en studios).**

**En 2020 :**

**76 personnes prises en charge**

**39 personnes sont entrées au CHRS ; 40 en sont sorties : 25% de sorties en logement autonome, 18% en logement accompagné (appartement thérapeutique, résidence sociale ou IML santé) et 20% en logement famille, conjoint ou amis, soit 63% de sorties en logement.**





# AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSERER

## POINTS D'ACCÈS AU DROIT EN DÉTENTION (BOUCHES-DU-RHÔNE)

En 2020 :

**1 015** consultations

**532** nouveaux dossiers

**1 088** infos données dans 5 établissements pénitentiaires

Intervention sur

**5 établissements :** centres pénitentiaires de Marseille et de Aix Luynes ; centres de détention de Tarascon et de Salon de Provence ; maison centrale d'Arles

Le PAD intervient auprès de personnes condamnées et de personnes prévenues. L'incarcération génère notamment pour les primo-incarcérés, de nombreuses problématiques (questions liées au logement, suspension des ressources/ licenciement, suspension des mensualités de crédits/ surendettement, assistance d'un avocat, organisation de la vie de famille ou placement des enfants...).

Les juristes des points d'accès au droit rencontrent aussi les personnes détenues de nationalité étrangère et les accompagnent dans différents domaines transversaux : problématiques relatives au séjour, à la nationalité, informations sur les transferts dans le pays d'origine ou demandes relatives aux libérations conditionnelles, expulsion. Dans ce domaine, un accompagnement spécifique en lien avec la Cimade est mis en place, relatif notamment aux demandes de titres de séjour et aux demandes d'asile.

Les interventions du PAD visent également à orienter les personnes vers le bon interlocuteur si la demande n'est pas de la compétence du PAD. Pour ce faire, le PAD émet des signalements à l'attention des autres partenaires compétents en détention (délégué du Défenseur des droits, CPIP, CDAD, etc.) mais aussi de droit commun, notamment dans le cadre de la préparation à la sortie.

### IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

De toute évidence, les Points d'Accès au Droit n'ont pas échappé à la crise sanitaire que nous connaissons. Les deux confinements de 2020 sont à différencier quant à leurs impacts sur l'activité.

- premier confinement : le confinement de mars à mai 2020 a entraîné la suspension de l'activité. Suite aux consignes de la DAP, les entretiens en détention n'ont pu reprendre qu'en juin, dans des conditions sanitaires garantissant la sécurité de tous ;
- deuxième confinement (29 octobre - 15 décembre 2020) : l'activité a pu se poursuivre uniquement à distance (téléphone, courriers, mails) et ce, malgré la poursuite de l'activité judiciaire des tribunaux. L'accès en détention a été à nouveau interdit à tout partenaire et des clusters fréquents ont paralysé les établissements, mettant à mal, les activités des PAD en lien avec les procédures judiciaires (constitution de dossiers d'AJ, etc.).

Malgré les efforts réalisés par les SPIP, les directions des établissements pénitentiaires et les juristes des PAD pour maintenir un service minimum, les consignes sécuritaires imposées aux personnels pénitentiaires et partenaires n'ont pas permis aux PAD d'assurer un accès au droit satisfaisant pour les personnes détenues. En effet, les permanences téléphoniques n'ont pas fonctionné dans la durée et les réponses par courrier ont demandé une refonte complète de notre manière de travailler. Les courriers devaient être suffisamment clairs et explicites pour être efficaces, tout en étant concis, pour ne pas



## FOCUS SUR

---

### Personnes rencontrées, nature des dossiers dans les PAD

La population rencontrée est âgée entre 26 et 50 ans pour plus de 50 %, et majoritairement des personnes de nationalité française (plus de 60 %).

Les domaines d'intervention concernent des domaines juridiques variés. Ils relèvent pour plus de la moitié du droit civil (famille, logement, consommation, travail...) avec une prédominance du droit de la famille, dont les droits parentaux.

30 % des demandes concernent l'accès à un avocat d'office, l'aide juridictionnelle.

20 % des questions posées concernent des informations générales de droit pénal sans aborder le fond du dossier pénal, domaine réservé de l'avocat.

Les demandes relevant du droit des étrangers représentent + de 10 %.

---

submerger d'informations les personnes détenues. Des relais apportés par les CPIP et des démarches faites par le biais des greffes pénitentiaires ont toutefois permis de répondre aux demandes les plus urgentes.

De fait, l'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire et les conséquences en détention ont été nombreuses aussi bien pour le personnel pénitentiaire, les intervenants extérieurs que les personnes détenues. Les conditions ont empêché les réunions d'informations collectives régulièrement assurées par les PAD, ainsi que les permanences avocats organisées en détention par nos juristes.

Depuis deux ans, en raison d'une baisse récurrente et inquiétante du financement des PAD, la direction de l'APCARS s'est vue forcée de réduire le temps de travail des juristes intervenant en milieu pénitentiaire, pour minimiser le déficit de ce service (0,80 et 0,60 ETP contre des temps pleins en 2019). Pour autant, il s'agit d'un dispositif reconnu pour sa nécessité en détention. Nos partenaires sont nombreux (CDAD, AP, SPIP, Tribunaux judiciaires, Barreaux, Cimade, UCSA/AMPTA, Délégué du défenseur des droits) et l'action de tous contribue au bon fonctionnement du PAD.

### Perspectives des PAD pour l'année 2021 :

- **Retourner en détention, quand les consignes des établissements pénitentiaires le permettront ;**
- **Reprendre les entretiens dans des conditions garantissant l'accès au droit des personnes détenues et la sécuritaire sanitaire pour tous ;**
- **Relancer l'activité et la communication du dispositif auprès des personnes détenues et des partenaires ;**
- **Maintenir les partenariats existants et développer nos actions avec les CPIP et AS du SPIP désormais recrutées ;**
- **Participer à l'élaboration et au développement des actions collectives.**





## AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSERER

# AÇCOMPAGNEMENT DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

L'APCARS accompagne les bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un lieu d'accueil RSA, situé dans nos locaux marseillais, et en détention, au centre pénitentiaire de Marseille et au centre pénitentiaire d'Aix-Luynes.

### LIEU D'ACCUEIL RSA - MARSEILLE

Le lieu d'accueil RSA APCARS a pour mission d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, dans leur parcours d'insertion sociale. L'objectif est de lever les freins qui rendent temporairement difficile l'insertion socioprofessionnelle.

Cette action est formalisée dans le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) passé entre le lieu d'accueil et la personne suivie, puis validé par le conseil départemental. L'APCARS assure le suivi et la contractualisation, par l'intermédiaire de travailleurs sociaux, « référent unique » diplômés d'État. Outre les travailleurs sociaux qui reçoivent les bénéficiaires, les agents administratifs sont aussi positionnés sur des missions complémentaires, telles l'animation d'ateliers collectifs (culture, numérique, qui ont dû être suspendus), l'aide et l'accompagnement aux démarches administratives

L'objectif conventionnel du lieu d'accueil est d'accompagner entre 420 et 450 bénéficiaires du RSA (BRSA) rencontrant des difficultés qui font obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi, sur les territoires des 4, 8, 9, 10, 11 et 12<sup>èmes</sup> arrondissements de Marseille.

La file active validée par le conseil départemental est de 464 personnes suivies. Nos objectifs conventionnels ont donc été pleinement réalisés et ce, malgré la crise sanitaire.

62 % d'hommes ont été suivis pour 38% de femmes bénéficiaires du RSA, majoritairement entre 30 et 60 ans. Mais on constate une augmentation des plus de 60 ans, en raison de la réforme des départs à la retraite et des difficultés pour les seniors à accéder au marché de l'emploi.

Les bénéficiaires suivis depuis plus de 5 ans sont majoritaires. Les accompagnements dans les démarches administratives, les demandes d'aides financières et d'accès au logement (ASELL, DALO, SIAO) sont les actions les plus courantes.

L'APCARS reçoit, dans les dix jours, les nouveaux foyers bénéficiaires du RSA adressés par le pôle d'insertion du conseil départemental, ayant signé un contrat d'orientation, ou encore réorientés par un organisme d'accompagnement à l'emploi.

### Crise sanitaire

En cette période de crise sanitaire, le service RSA APCARS a fermé dès le 18 mars 2020. L'équipe des travailleurs sociaux a repris partiellement son activité à compter du 20 avril 2020. A partir du 11 mai 2020, l'ensemble du lieu d'accueil a repris progressivement en présentiel, selon des protocoles sanitaires établis avec l'équipe et la Direction.

L'équipe du Lieu d'accueil a su s'adapter pour assurer sa mission. L'intérêt des allocataires a prévalu, notamment lors de la reprise en présentiel. Les travailleurs sociaux ont consacré beaucoup de temps

**464** personnes  
ont été accompagnées  
par le lieu d'accueil RSA  
et

**1331** entretiens ont  
été menés



à l'écoute et au soutien des bénéficiaires, face aux angoisses formulées et à l'isolement généré. La crise sanitaire n'est en effet pas sans conséquences sur le parcours d'insertion des bénéficiaires et sur le travail d'accompagnement des référents.

Les référents ont en effet noté une baisse des revenus des allocataires en raison du chômage partiel ou de l'arrêt de leurs activités, de l'impossibilité d'exercer certains métiers en télétravail, un surcroît de charges lié à la Covid du fait d'une présence permanente au domicile, l'isolement pour un public déjà fragilisé, la perte d'interlocuteurs et la fermeture de services administratifs.

On peut souligner l'importance de la politique développée par le Conseil départemental dans la gestion de cette crise, qui a permis le rétablissement de nombreux bénéficiaires, a prolongé les contrats en fin de validité et arrêté les procédures de contrôle de gestion.

### Sorties

34 % des personnes n'ayant plus de contractualisation par un Lieu d'accueil sont sorties « en emploi », le plus souvent vers des CDD à temps partiel et dans ce cas, l'allocataire et sa famille perçoivent le RSA Activité en complément de salaire. Ce nombre de sorties emploi révèle une véritable dynamique de retour à l'emploi.

## FOCUS SUR

### Le lieu d'accueil RSA, par une de ses intervenantes

Je travaille à l'APCARS depuis décembre 2020 en tant que référente sociale au sein du Lieu d'accueil RSA à Marseille. Dans le cadre du plan pauvreté, mes missions consistent à accueillir et accompagner les nouveaux entrants dans le dispositif RSA qui ont subi les conséquences de la crise sanitaire.

Nos missions sont d'assurer l'accompagnement social des personnes et de favoriser leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Cela implique d'être en veille sur tout notre territoire d'intervention qui est particulièrement large et les partenaires, nombreux.

J'ai apprécié l'accueil et l'entraide au sein de l'équipe. De plus, la communication possible avec les équipes du CHRS et du service « justice » permet des échanges interdisciplinaires. Ainsi, ce qui est motivant, c'est la richesse des missions et des rencontres partenariales qui nous assure une montée en compétences certaine.

Marie-Line Chatenet

Témoignage

### A. Pulicani (Marseille, 25 avril 2021)

#### Personne accompagnée par le lieu d'accueil RSA, sur les activités et sorties organisées

*Avant l'épidémie de Covid 19, on avait une réunion tous les 15 jours au bureau situé non loin de la préfecture avec des sorties régulières notamment dans le milieu de la culture, les musées, les sorties urbaines, les randonnées pédestres entre autres. C'était formidable ! Mais c'était avant.*

*Avant cette épidémie, cette pandémie mondiale qui concerne tous les pays plus ou moins. Revenons sur l'association. Le personnel fait néanmoins tout son possible pour que nous ayons des sorties. En plus d'un an (en raison du Covid) nous avons fait trois sorties notamment sur Marseille au parc Borely au bord de l'étang, la journée fut très sympa. Deuxième sortie entre Martigues et Istres au parc de Figuerolles, un guide nous attendait sur place où nous avons passé la journée, c'était très agréable. Dernière sortie en date dans les calanques de Sugiton (site remarquable). Un grand merci à la directrice de l'Apcars Marseille, elle est présente à nos sorties notamment les dimanches. Un autre grand merci à mon référent social M. Denis Elie, personne intègre, un grand monsieur non par sa taille mais par son engagement et son dévouement au sein de l'association, par sa tolérance et son charisme, en clair, une personne vraiment exceptionnelle !!!*

*J'ai beaucoup de nostalgie, j'attends avec grande impatience l'après Covid. J'ai hâte que tout redevienne comme avant, j'y crois ! Il faut y croire. Il y a tant de beaux endroits à découvrir et à redécouvrir dans notre région.*

*Un grand merci à tous.*

>>>





# AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSERER

## ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



### RELAIS RSA BAUMETTES

L'action du relais RSA, repris par l'APCARS en 2017, consiste à assurer une continuité dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA malgré une période d'incarcération, et à préparer la sortie des personnes détenues.

En 2020, le Relais RSA Baumettes a informé 131 personnes détenues (soit 104 hommes et 27 Femmes). Il en a ensuite accompagné 103, soit 78%. Parmi elles, 65 personnes, soit plus de la moitié, ont pu maintenir et/ou réactiver leur droit au RSA.

Depuis octobre 2019, afin d'être plus efficace dans les accompagnements réalisés, le département a décidé de réduire le nombre de prises en charge : le relais RSA avait pour objectif de recevoir entre 150 et 200 détenus écroués et d'en accompagner 100 d'entre eux. Cependant, en raison de la crise sanitaire, le département a revu les objectifs à la baisse, demandant au relais RSA, pour l'année 2019-2020, de réaliser un entretien individuel à l'entrée en détention, en faveur de 100 à 133 personnes et réaliser un accompagnement de 37 bénéficiaires du RSA écroués.

Le Relais RSA intervient sur l'ensemble du centre pénitentiaire des Baumettes et également, suite à une demande du conseil départemental, au centre pénitentiaire d'Aix-Luynes pour répondre aux besoins des personnes détenues marseillaises qui y ont été transférées.

Selon la période d'intervention, nous distinguons différents types d'accompagnement social :

- l'accompagnement des détenus au début de leur incarcération ;
- l'accompagnement des détenus dans le cadre d'une préparation à la sortie (3 mois avant toute libération ou aménagement de peine) afin d'élaborer un projet d'insertion sociale ;
- l'accompagnement des sortants de prison et/ou personnes placées sous-main de justice dans le cadre d'un relais avec le droit commun.

En 2020 :

**131** personnes  
détenues bénéficiaires  
du RSA ont été reçues  
aux CP des Baumettes et  
de Luynes

Le Relais RSA intervient sur signalement de tout partenaire interne ou externe à l'établissement pénitentiaire (SPIP, surveillants, PAD, Mission locale...). Il peut également être saisi directement par les personnes détenues.

La référente sociale rencontre les bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un entretien individuel d'une durée de 45 mn. A l'issue, l'intéressé(e) pourra solliciter afin de bénéficier de son accompagnement.

Le Relais RSA reste en contact avec les personnes détenues une fois libérées ou placées en semi-liberté par le biais d'une permanence téléphonique et de déplacements extérieurs.

En détention, nombre de difficultés ont été levées par la référente sociale, seuls les cas les plus complexes lui sont soumis (trop perçu, suspension, en lien avec l'incarcération) notamment pour un apport technique indispensable. Ainsi au travers des différents entretiens, ce véritable appui permet de régulariser les situations auprès des organismes concernés (CAF, Pôle Insertion du conseil départemental) et en retour la référente informe au mieux le public visé.

## FOCUS SUR

### Action collective du relais RSA (SAS des Baumettes) depuis 2019

La majorité des bénéficiaires du RSA incarcérés sont peu informés sur leurs droits et devoirs. Nous avons ainsi mis en place des informations collectives : la référente sociale sensibilise les futurs BRSA au dispositif, les aide à s'inscrire dans un parcours actif d'insertion socioprofessionnelle en lien avec les différents partenaires. L'objectif est de faciliter un retour vers le droit commun et de participer à la prévention de la récidive.





# AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

## SERVICE EMPLOI - MARSEILLE

Une chargée d'insertion professionnelle propose à des personnes prises en charge par le service Justice et le CHRS, en rupture dans leur parcours professionnel, un accompagnement individualisé, réaliste, les engageant dans une dynamique en vue de l'accès à un emploi et/ou une formation. Véritable levier d'une insertion durable, l'accompagnement vers l'emploi permet de remobiliser des parcours, de travailler sur un projet professionnel viable, de redonner confiance en soi et d'obtenir des ressources facilitant l'accès à un logement autonome.

Les deux grandes dimensions du service :

- un coaching individuel pour un retour à l'emploi ;
- une assistance aux entreprises et un partenariat avec les structures d'insertion pour faciliter et garantir le bon déroulement de la mise en emploi, du stage ou de la formation.

Le service Emploi a maintenu son activité en 2020, excepté pendant la période du premier confinement. Dès le mois de mai, les résidents déjà en emploi ont repris leur poste (CDI, CDD, CDDI ou formation) et les personnes en recherche ont pour la plupart pu être positionnées sur de nouvelles offres.

Le partenariat développé depuis 2016 avec les structures d'insertion par l'activité économique, les agences d'intérim, les référents justice de la Mission Locale et du Pôle Emploi et des centres de formation permet aujourd'hui aux personnes en capacité d'accéder à une activité d'y parvenir, malgré le contexte. Toutefois, en 2020, les ateliers collectifs n'ont pas pu être organisés et les thématiques habituellement traitées en groupe (rédaction du CV, techniques de recherche d'emploi, de présentation à un employeur, etc.) ont dû être traitées individuellement.

## FOCUS SUR

### les personnes hébergées en CHRS et orientées vers le service emploi

En 2020, 72 personnes hébergées par le CHRS ont été orientées vers le dispositif de mise en emploi et prises en charge.

11 personnes ont été orientées vers des formations qualifiantes 3 ont eu des droits AAH ouverts, 3 sont en attente de régularisation administrative.

7 sont au RSA mais ont un accompagnement renforcé CIP APCARS / Pole Emploi.

15 sont en contrats d'insertion, 11 en CDD, 3 en CDI, 3 en intérim d'insertion.

3 ont été placées en « Garantie Jeunes » par la Mission locale et ont un double accompagnement.

5 ont été orientées vers le DAVEQE pour un accompagnement de proximité.

8 admis en fin d'année commencent leurs parcours d'insertion en élaborant un projet professionnel.

Certains emplois ou contrats d'insertion ont été suspendus lors du premier confinement, ce qui a rendu l'accompagnement en emploi plus difficile. Cela a été notamment le cas de postes en restauration et dans le secteur de la vente, postes malmenés sur la période.

- Ateliers collectifs emploi : suspendus en 2020 ;
- Ateliers numériques : recherche d'emploi (avec outils numériques) : suspendu en 2020 ;
- Orientations et accompagnements vers des Forum Emploi : suspendus en 2020.





## AUX CÔTÉS DES VICTIMES

# SERVICE FRANCE VICTIMES 94

L'accompagnement des victimes d'infractions a continué, en 2020 au sein de l'APCARS 94, de se développer, à travers l'augmentation du recours à différents dispositifs d'aide aux victimes, la création de nouveaux dispositifs et le renforcement des actions de prévention et sensibilisation et ce, malgré le contexte sanitaire.

En 2020 :

**6 104** personnes  
aidées  
soit **12 001** entretiens

Sur les

**12 001** entretiens :  
**9 817** entretiens  
juridiques,  
**1 454** d'écoute et accom-  
pagnement,  
**725** psychologiques

**450** élèves sensibilisés  
environ au sein de divers  
établissements scolaires

Le bureau d'aide aux victimes (BAV) auprès du TJ de Créteil a, outre ses missions classiques d'accueil et d'écoute, d'accompagnement à l'audience, d'information sur les droits et d'orientation, celle d'intervenir de façon proactive auprès d'un public identifié comme vulnérable. L'APCARS effectue également des permanences Victimes à l'UMJ de Créteil et dans les MJD de Villejuif et Champigny. Une nouvelle permanence a été mise en œuvre, en partenariat avec la Déléguee départementale aux Droits des Femmes du Val-de-Marne et les associations du Schéma départemental d'aide aux victimes SDAV, à destination des femmes victimes de violences conjugales.

Au cours de l'année 2020, les dispositifs initiés à la fin de l'année 2019 suite au Grenelle sur les violences conjugales ont pu être maintenus et développés et ce, afin de correspondre aux attentes de la juridiction, le TJ de Créteil ayant été désigné comme juridiction pilote sur cette problématique par la chancellerie.

Les victimes de violences conjugales, indépendamment de leur sexe, domicile ou âge, sont « identifiées » au travers de plusieurs actions menées par le service qui se met à leur disposition, tant sur le plan juridique que psychologique (afin de favoriser leur reconstruction

personnelle) et les oriente vers des dispositifs spécifiques ainsi que des partenaires associatifs et judiciaires. Plus de 1000 victimes de violences conjugales (1407) ont ainsi été contactées et accompagnées par l'APCARS. Depuis 2020, toutes les plaintes déposées dans le Val de Marne en matière de violences conjugales doivent être adressées

## À SAVOIR

**Rôle majeur du BAV de Créteil dans le renforcement de la lutte contre les violences conjugales et la prise en charge des victimes dans ce domaine (suite au Grenelle).**

**Renforcement des démarches proactives : 4057 personnes contactées.**



à l'APCARS, dont certaines sont retransmises au CIDFF94, association du Schéma départemental d'aide aux victimes. Ce dispositif a bien fonctionné en 2020 mais le nombre de plaintes reçues pourrait encore s'accroître.

En outre, il est prévu de prendre attache avec les victimes de violences conjugales dans le cadre des procédures de CPPV-CJ afin de recueillir leurs volontés quant à l'éviction du conjoint violent et les informer de la mise en place de mesures de contrôle judiciaire.

Les orientations vers Tremplin 94, porteuse du « Téléphone Grand Danger » (TGD), et le barreau se sont accrues. Il en est de même du nombre d'évaluations personnalisées des victimes (EVVI) pour lesquelles le BAV bénéficie d'une réquisition permanente.

Durant la période liée à la crise sanitaire, les actions du BAV ont essentiellement été concentrées sur la permanence téléphonique, laquelle a été maintenue alors que le tribunal judiciaire avait fermé ses accès aux justiciables. Une reprise en présentiel a pu être mise en œuvre à compter du mois de juin et ce, de façon progressive. Pour ces raisons, certaines actions du BAV ont connu une diminution en comparaison de 2019 : -30% pour les comparutions immédiates et -26% pour le traitement des plaintes des personnes âgées. A contrario, le traitement des audiences correctionnelles en matière de violences intrafamiliales a connu une augmentation de 46%.

Enfin, le Pôle Attentat et Catastrophe Collective (PACC) créé par l'APCARS pour faciliter l'intervention du service dans l'urgence n'a pu se réunir en raison du contexte sanitaire. Toutefois, le référent attentat est intervenu dans le déploiement de la prise en charge des victimes de l'attentat de Villejuif au mois de janvier 2020 et de l'attentat survenu au Niger (septembre 2020).

## FOCUS SUR

### la permanence à destination des victimes de violences conjugales dans un centre commercial

Suite au confinement ordonné au mois de mars 2020, des besoins se sont fait ressentir quant à l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et plus particulièrement des victimes de violences conjugales. Sur impulsion de la Déléguée départementale aux Droits des Femmes, ont été prévues des permanences en centres commerciaux à destination des victimes de violences conjugales. Il s'agit de permettre à ce public de rencontrer des professionnels dans un lieu de vie. Après plusieurs expérimentations, une permanence a été poursuivie sur l'ensemble de l'année 2020 au centre commercial d'Ivry-sur-Seine. La permanence a conjointement été maintenue par 3 des associations du Schéma départemental d'aide aux victimes (SDAV) : APCARS, APCE 94 et CIDFF 94. Une juriste du BAV y intervient un mardi sur deux, de 13h à 17h, conjointement avec une conseillère conjugale et familiale de l'APCE 94.





## ENTRE AUTEURS ET VICTIMES

# LA JUSTICE RESTAURATIVE

Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à un dispositif de justice restaurative. Il s'agit d'une pratique complémentaire au traitement judiciaire et pénal de l'infraction qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi. La justice restaurative a pour objectif d'envisager ensemble les conséquences d'un acte, dans un espace sécurisé, afin de favoriser la libération de la parole des participants et d'évoquer ses répercussions, ce qui favorise la reconstruction de chacun.

L'APCARS, par son service régional de justice restaurative (SRJR), contribue à l'essor de cette nouvelle forme d'accompagnement des victimes et des auteurs. L'APCARS est l'un des partenaires de l'Institut français de justice restaurative (IFJR) et membre de son conseil d'administration.

La justice restaurative est un concept dont l'apport est reconnu par tous. Pour autant, son déploiement reste limité, tout comme son financement. Afin de pouvoir réaliser à bref délai des mesures de justice restaurative et justifier de résultats auprès de potentiels financeurs, l'APCARS a fait le choix stratégique de se tourner principalement vers les médiations restauratives (mais est en capacité de réaliser des conférences restauratives et des rencontres condamnés ou détenus/ victimes).

En 2020, le service a commencé à réaliser des médiations restauratives en partenariat avec la PJJ 92 et le tribunal judiciaire de Nanterre (en pratique avec deux juges des enfants), dans le ressort de la CA de Versailles. Malgré la crise sanitaire, un COPIL et plusieurs réunions avec les différents acteurs de ce dispositif se sont tenus et des médiations restauratives ont été initiées. L'APCARS et l'IFJR ont également travaillé ensemble dans le cadre d'une médiation restaurative extra-judiciaire, en juin 2020.

Au sein de l'APCARS, spécialement dans le Val de Marne, nous couvrons tant les versants « auteur » que « victime », et des orientations pourraient avoir lieu en interne, avec l'aval de l'autorité judiciaire, aux côtés des orientations réalisées en collaboration avec d'autres acteurs des milieux judiciaires, pénitentiaires ou associatifs.

Pour 2021, le SRJR va se rapprocher à nouveau de ses anciens partenaires dans le champ de la cour d'appel de Paris, pour réactiver

les liens ou initier de nouvelles actions (PJJ 94, SPIP 94, SPIP 75, etc.). Le décret n° 2020-1640 du 21 décembre 2020, nous permet en effet d'envisager de nouvelles perspectives en matière de justice restaurative.

## FOCUS SUR

### le décret n°2020-1640 du 21/12/ 2020

Le décret vient réaffirmer la possibilité de mettre en œuvre un dispositif de justice restaurative à tout moment de la procédure par des magistrats (procureur de la République, juge d'instruction, président de la juridiction du jugement et juge d'application des peines).

La volonté de mise en œuvre de la justice restaurative à tout stade de la procédure laisse envisager que les magistrats se montreront plus favorables à la mise en place de dispositifs restauratifs en présentiel. Il semble important de sensibiliser les professionnels de tous les services de l'APCARS afin que les personnes concernées, auteurs ou victimes, puissent bénéficier de leur droit à être informées et soient éventuellement orientées vers le SRJR de l'APCARS. La loi impose d'intervenir sous le « contrôle de l'autorité judiciaire », ce que le décret facilite en nommant explicitement les différents magistrats chargés de proposer une mesure de justice restaurative.

En 2020 :

**3** orientations  
de la PJJ 92  
et

**3** nouvelles orientations  
fin 2020

**1** Médiation  
restaurative  
extra-judiciaire effectuée  
(saisine spontanée)

**1** Médiation  
restaurative jeune majeur  
en cours (PJJ 92)



# RAPPORT FINANCIER

**Présentation du rapport financier de l'année 2020, pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2020.**

**Seront abordés : résultat de l'exercice, bilan de l'association, trésorerie, proposition d'affectation du résultat, évolution prévisible et perspective d'avenir.**

## COMPTE DE RÉSULTAT 2020

Notre association présente un résultat négatif de 45 043 euros au 31 décembre 2020, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses. Les recettes représentent 7 534 411 euros, dont 7 510 776 euros d'exploitation. Elles ont légèrement diminué de 1,5 % par rapport à l'année 2019, malgré la crise sanitaire qui ne nous a pas permis de remplir à 100 % nos missions.

Ces recettes se répartissent de la façon suivante : 40 % sont issues de produits sur frais de justice (activités payées à l'acte par les tribunaux), 34 % des dotations globales de finance (activités CHRS), 18 % de subventions diverses (activités d'aide aux victimes, relais RSA, Points d'accès au droit) et 2 % de participation des usagers (stages alternatifs aux poursuites et CHRS).

Les reprises de provisions d'un montant de 327 801 euros concernent les reprises d'indemnités de départ à la retraite.

Une reprise de fonds dédiés pour un montant de 45 000 euros est constatée. Elle concernait le relais RSA Baumettes, ayant un exercice

décalé (du 1er octobre N au 30 septembre N+1) pour un montant de 28 500 euros et un montant de 16 500 euros pour le service d'aide aux victimes.

Les dépenses s'élèvent à 7 579 454 euros en diminution de 6,64 % par rapport à l'année précédente, dont 7 538 156 euros de charges d'exploitation. Elles se composent en grande partie des salaires et charges sociales du personnel de l'APCARS, des locations hôtelières ou studios pour les usagers des CHRS et d'honoraires, principalement des travailleurs indépendants intervenant sur les mesures socio-judiciaires. Nous avons réduit les dépenses afin de retrouver un équilibre financier. Le directeur général a été licencié en février 2020 et n'a été remplacé que le 15 septembre 2020. Pendant ce laps de temps, une direction collégiale composée du Directeur des Services, de la Directrice Administrative et Financière et de la Directrice de Marseille, a assuré l'intérim. Il y a eu également d'autres départs de salariés ou cadres qui ont été remplacés par des personnes avec beaucoup moins d'ancienneté, ce qui a permis de réduire les charges salariales, principale centre de dépenses de l'association. Nous bénéficions également de la mise à disposition gratuite de locaux par la cour d'appel de Paris pour notre siège (Direction générale), ainsi que pour les services d'enquêtes sociales rapides par les tribunaux judiciaires.

Les provisions pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 342 962 euros sont essentiellement constituées des provisions pour indemnités de fin de carrière.

Les dotations aux amortissements d'exploitation sont de 57 227 euros. Nous avons également 3 562 euros de dotations exceptionnelles suite à la résiliation du bail du CIFA, rue Carrières d'Amérique à Paris. Des travaux y avaient été entrepris, pas totalement amortis. Depuis la fermeture du service et la résiliation des locaux rue de Rivoli, le service financier était





installé dans ces locaux. En fin d'année 2020, la cour d'appel de Paris nous a octroyé un peu plus d'espace, ce qui nous a permis de rapatrier le service financier au sein du siège parisien.

## BILAN 2020

**A l'actif**, le patrimoine de l'association est constitué de matériels informatiques, mobiliers, aménagements divers de locaux et dépôts pour baux locatifs. La valorisation nette est de 295 352 euros.

Les 1 967 675 euros de créances inscrites à l'actif circulant du bilan sont constituées par les retards de paiement des services judiciaires (95%) et des subventions à recevoir (5 %).

**Au passif**, les fonds propres sont en baisse de 46 989 euros par rapport à 2019, portant leur total à 797 126 euros.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 484 312 euros (+15 160 euros par rapport à 2019)

Les fonds dédiés s'élèvent à 37 945 euros. Ils sont dus à la quote-part du financement RSA Baumettes qui a un exercice décalé, du 1<sup>er</sup> octobre N au 30 septembre N+1, à un excédent de financement des points d'accès au droit dû à l'interruption de l'activité pendant le 1<sup>er</sup> confinement (chômage partiel) et enfin à une subvention du FIPD 974 pour une action de décohabitation d'auteurs de violences conjugales à la Réunion. Cette subvention ayant été attribuée en fin d'exercice, l'action n'a pas pu être menée complètement et se poursuit en 2021.

**Les dettes**, d'un total de 1 286 257 euros sont en baisse par rapport à 2019 du fait de la situation de trésorerie au 31 décembre 2020 bien meilleure qu'au 31/12/2019.

En revanche, nous constatons une nette augmentation des dettes fiscales et sociales et dettes fournisseurs qui s'élèvent à 1 049 99 euros. En comparaison, nous avions 763 169 euros de dettes en 2019.

Cette forte hausse s'explique par les dettes fiscales et sociales qui ont presque doublées, pour lesquelles des reports de paiements ont été obtenus suite à la crise sanitaire. Les organismes concernés sont l'URSSAF, les caisses de retraites et de prévoyances. Nous avons négocié un échelonnement sur 12 mois, démarrant en décembre 2020. En revanche, nous sommes à jour de nos taxes sur les salaires au 31/12/2020.

Le total du bilan de l'APCARS au 31/12/20 s'élève à 2 605 640 euros.

## LA TRÉSORERIE

La trésorerie de l'association fait apparaître un solde positif compensé de 92 254 euros, hors emprunt en cours, au 31/12/2020. L'année précédente avait été très compliquée avec des baisses de financements, des retards de paiement des régies, mais aussi des dépenses importantes tels que des départs de salariés avec des indemnités, des travaux d'aménagement de locaux (enquêtes de personnalité, CHRS Belleville...).

Le début de l'année 2020 a commencé avec ce handicap, mais depuis fin mars 2020, notre trésorerie est devenue de nouveau positive et l'est restée. Même si le solde dégagé n'est pas substantiel, nous avons pu montrer notre capacité à redresser la situation en maîtrisant les dépenses en fonction des recettes.

Pour 2021, nous continuons à consolider nos activités et les gérer avec les différentes restrictions liées au COVID.

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition de reporter les résultats autres que ceux en attente de contrôle de la part du financeur, à savoir les CHRS, en report à nouveau.

Dans le détail :

En attente de contrôle : 31 549 euros pour le CHRS Belleville et 7 541 euros pour le CHRS Athènes

En report à nouveau, toutes les autres activités : - 84 133 euros

## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

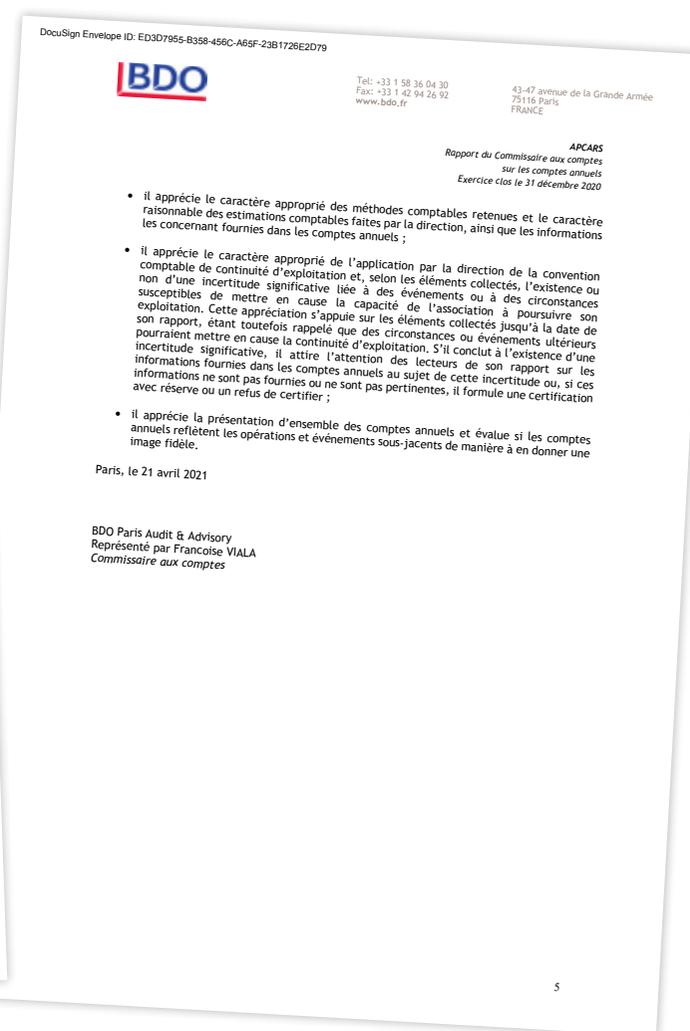
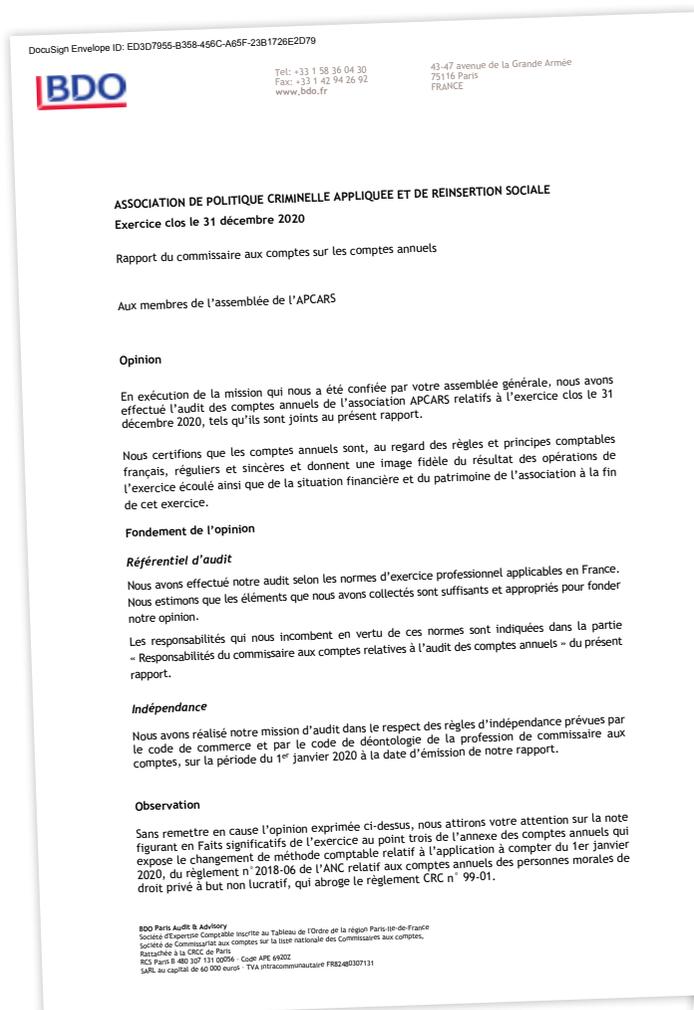
Pour 2021, nous prévoyons une hausse d'activité sur les enquêtes sociales rapides suite à l'entrée en vigueur de la loi de programmation de la justice renforçant ce dispositif. Nous avons renouvelé les demandes de financements complémentaires sur le CHRS Belleville dans le cadre du dispositif de décohabitation des conjoints violents. Une convention a été signée avec la ville de Paris dans ce cadre en 2020.

Nous aurons également une baisse des charges suite à la résiliation des locaux du CIFA au 31/12/2020, mais également avec des départs à la retraite qui vont nous amener à réorganiser certains services et modes de fonctionnement.

Christine MOREL  
Directrice administrative et financière  
sur délégation du trésorier



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



# COMPTE DE RÉSULTAT 2020

	RÉSULTAT AU 31/12/2020	RÉSULTAT AU 31/12/2019
Achats	65 791	74 477
Services extérieurs	1 696 553	1 771 329
Autres services extérieurs	903 881	1 110 911
Impôts et taxes	298 801	318 859
Salaires et charges sociales	4 119 204	4 206 625
Autres charges	15 791	36 439
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7 100 021</b>	<b>7 518 640</b>
Produits taxations	3 074 122	3 363 288
Participation forfaitaire usagers	186 129	177 816
Cotisations - dons	1 585	320
Subventions	3 843 063	3 670 363
Autres produits de gestion courante	33 075	35 839
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>7 137 974</b>	<b>7 247 626</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>37 953</b>	<b>-271 014</b>
Charges financières	737	504
Charges exceptionnelles	36 999	45 236
Dotations aux amortissements	60 789	226 710
Dotations aux provisions	342 962	327 801
Dotations aux fonds dédiés	37 945	45 000
Produits financiers	275	5
Produits exceptionnels	4 485	55 006
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	16 927	12 032
Reprise des amortissements et provisions	329 750	338 961
Reprise sur fonds dédiés	45 000	41 500
<b>Résultat comptable</b>	<b>-45 042</b>	<b>-468 760</b>



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

## ACTIF

ACTIF		AU 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)		AU 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (à déduire)	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>55 783</b>	<b>45 867</b>	<b>9 917</b>
	Frais d'établissement	-	-	-
	Frais de recherche et de développement	-	-	-
	Donations temporaires d'usufruit	-	-	-
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	64 683	54 667	10 017
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-
	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>727 407</b>	<b>493 136</b>	<b>234 271</b>
	Terrains	-	-	169 771
	Constructions	-	-	90 723
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	754 986	545 125	209 860
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	362
	Avances et acomptes	-	-	-
	<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	-	-	-
	<b>Immobilisations financières</b>	<b>65 408</b>	<b>-</b>	<b>65 408</b>
Participations et Créances rattachées	-	-	-	
Autres titres immobilisés	275	-	275	
Prêts	-	-	-	
Autres	75 200	-	75 200	
<b>Total I</b>	<b>895 144</b>	<b>599 792</b>	<b>295 352</b>	
Stocks et en-cours	-	-	-	
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 878 958	-	1 878 958	
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	-	-	-	
Autres	88 717	-	88 717	
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	
Instruments de trésorerie	-	-	-	
Disponibilités	278 752	-	278 752	
Charges constatées d'avance	63 859	-	63 859	
<b>Total II</b>	<b>2 310 288</b>	<b>-</b>	<b>2 310 288</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>3 205 432</b>	<b>599 792</b>	<b>2 605 640</b>	



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

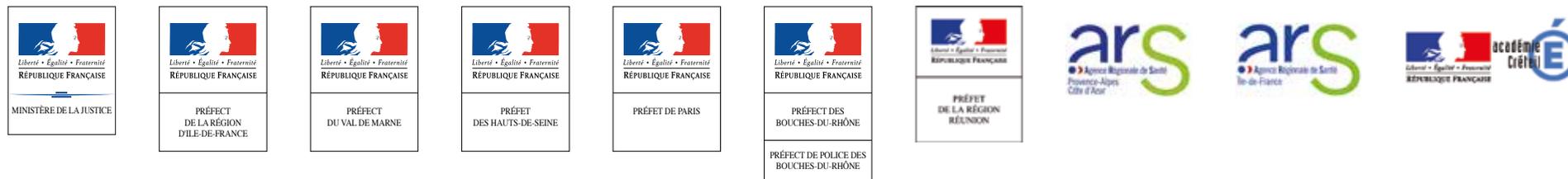
## PASSIF

PASSIF		AU 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	AU 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	108 095	108 095
	<b>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		-66 689
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles	850 315	1 048 887
	Réserves pour projet de l'entité	168 268	-
	Autres	30 305	
	<b>Report à nouveau</b>	-342 948	192 501
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-45 043	-468 761
	<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>768 992</b>	<b>814 033</b>
<b>Fonds propres consommables</b>			
Subventions d'investissement	12 670	14 618	
Provisions réglementées	15 464	15 464	
<b>Total I</b>	<b>797 126</b>	<b>844 115</b>	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	37 945	45 000
	<b>Total II</b>	<b>37 945</b>	<b>45 000</b>
PROVISIONS	Provisions pour risques	140 000	140 000
	Provisions pour charges	344 312	329 152
	<b>Total II</b>	<b>37 945</b>	<b>45 000</b>
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	229 147	651 408
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	119 319	169 514
Dettes fiscales et sociales	858 852	487 833	
Autres dettes	71 428	105 822	
Produits constatés d'avance	7 510	1 300	
<b>Total IV</b>	<b>2 310 288</b>	<b>2 464 549</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>2 605 640</b>	<b>2 774 145</b>	



# REMERCIEMENTS

## À l'Etat et ses services



## Aux conseils régionaux



## Au conseil départemental



## Aux mairies



## Aux CDAD : Bouches du Rhone / Hauts de Seine



## A la CAF des Bouches du Rhone



## À nos fédérations



À nos salariés, collaborateurs et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

## À nos partenaires privés, pour leur soutien



## CONTACTER L'APCARS

### SIÈGE

Cour d'appel  
4 boulevard du Palais  
75001 PARIS  
Tél. : 07 62 85 14 41  
direction@apcars.org

### ILE-DE-FRANCE

#### Service régional d'enquêtes de personnalité

Cour d'appel  
4 boulevard du Palais  
75001 PARIS  
Tel : 01 44 32 52 25  
Fax : 01 44 32 57 95  
enquete.personnalite@apcars.org

#### Service régional de justice restaurative

Tel. 01 41 78 71 80  
justice.restaurative@apcars.org

### PARIS

#### APCARS 75

Tribunal judiciaire  
Parvis du tribunal  
75859 PARIS CEDEX 1  
Tel : 01 44 32 51 17  
Fax : 01 44 32 57 95  
esr75@apcars.org

### CHRS Belleville

45 rue Rébeval  
75019 PARIS  
Tel : 01 40 22 60 90  
Fax : 01 40 22 93 03  
chrs.belleville@apcars.org

### CRÉTEIL

#### APCARS 94-SAJIR

Tribunal judiciaire  
Rue Pasteur Vallery Radot  
94011 CRETEIL CEDEX

#### Secrétariat

Tel : 01 41 78 71 82  
Fax : 01 41 78 71 81  
sajir@sajir.fr

#### Service d'enquêtes sociales rapides

Tel : 01 41 78 71 98  
Fax : 01 49 81 75 91  
esr94@apcars.org

#### France Victimes 94

Tel : 01 41 78 71 86  
victimes@sajir.fr



### Service de contrôles judiciaires

Tel : 01 41 78 71 82  
controle.judiciaire@sajir.fr

### BOBIGNY

#### APCARS 93

Tribunal judiciaire  
173 Avenue Paul Vaillant-Couturier  
93008 BOBIGNY CEDEX

#### Service d'enquêtes sociales rapides

Tel : 01 48 31 73 62  
Fax : 01 48 31 73 20  
esr93@apcars.org

### MARSEILLE

#### Siège

3 rue d'Arcole  
13006 MARSEILLE

#### Service justice

3 rue d'Arcole  
13006 Marseille  
Tel : 04 91 59 83 72  
Fax : 04 91 63 24 66  
direction-apcarsmarseille@apcars.org

#### Points d'accès au droit

direction-apcarsmarseille@apcars.org

### CHRS Athènes

5 rue d'Arcole  
13006 Marseille  
Tel. : 04 96 10 04 70  
Fax : 04 91 63 24 66  
direction-apcarsmarseille@apcars.org

### Service Emploi

Tel : 07 71 43 91 69  
serviceemploimarseille@apcars.org

### Service RSA

5 rue d'Arcole  
13006 Marseille  
Tel : 04 91 15 76 26  
rsa@apcars.org

### LA RÉUNION

28 B rue d'Après, Bât. 1  
97400 Saint Denis  
Tel : 06 92 26 17 60- 0262 93 38 11  
Fax : 09 70 10 10 57  
maite.brochet@apcars.org



**APCARS (siège)**  
Cour d'appel  
4 boulevard du Palais  
75001 PARIS  
Tel : 07 62 85 14 41  
direction@apcars.org

@APCARS

www.apcars.fr